

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



COUVENT DU SACRE-COEUR

Maison mère des Religieuses du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet.

Cette communauté, fondée à Paris le 21 novembre 1800, par la Bienheureuse Madeleine Barat, s'établit d'abord à Saint-Jacques de l'Achigan en 1842, puis à Saint-Vincent-de-Paul en 1846, elle fut transférée définitivement au Sault-au-Récollet, en septembre 1858.

But: l'éducation des jeunes personnes et l'œuvre des retraites.

Personnel: Sault-au-Récollet, Pensionnat: 75 religieuses, 142 élèves; Externat Ste-Sophie: 7 religieuses, 156 élèves. Montréal, Demi-pensionnat, Externat et Ecole paroissiale: 55 religieuses, 160 élèves, 80 à l'Ecole paroissiale. Les Dames du Sacré-Cœur ont aussi un couvent à Halifax (N. E.) et un autre à London (Ont.).

Bonne et heureuse année

Nous souhaitons à nos lecteurs une bonne et heureuse année: santé, succès et parfaite soumission aux desseins de la Providence.

TRIBUNE PEDAGOGIQUE

COMMENT GAGNER LA CFIANCE DES ENFANTS

Pour gagner la confiance des enfants, il faut que le maître soit et paraisse juste, impartial en tout et à l'égard de tous, que sa conduite soit toujours dictée par l'équité. Pour un instituteur, être juste, c'est traiter tous les enfants de la même manière, avec les mêmes soins, la même patience, les mêmes égards. Tous les enfants sont égaux à ses yeux, il ne voit entre eux d'autre différence que celle du mérite. Il se fait tout à tous, quels que soient leur caractère et leurs dispositions naturelles. Rien ne contribue plus à persuader les élèves de l'affection désintéressée de leur maître que son impartialité. S'ils avaient le moindre soupçon à ce sujet, ils concluraient avec raison que son affection et son dévouement n'ont d'autre mobile que ses intérêts ou ses convenances personnelles; et, par un juste retour, ils n'accorderaient plus ni leur affection, ni leur confiance à celui qui aurait cessé de les mériter.

IL NE FAUT PAS ETRE PRIS AU DEPOURVU...

Croire que l'on peut impunément se tromper avec les élèves, c'est les connaître bien mal. Il est indispensable qu'ils aient foi en leur maître, en son savoir comme en son savoir-faire. S'ils des faits leur permettent de suspecter les connaissances de leur instituteur, c'en est fait de leur confiance. Rien ne compromet plus le succès de l'enseignement et les progrès des enfants.

Le seul moyen pour le maître, de n'être jamais pris au dépourvu, c'est de bien préparer sa classe, c'est de savoir d'avance ce qu'il veut enseigner et la manière de l'enseigner. Posséder son sujet, parler bien et avec sagesse, être en même temps sobre de paroles: voilà ce qui donne de l'ascendant sur ses élèves.

NECESSITE D'UNE FORMATION PEDAGOGIQUE

Que l'on prenne surtout garde de n'admettre aux fonctions de l'enseignement que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acquises. Il convient, en effet, que les écoles catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement.

(Lettre *Affari vos*, aux évêques du Canada).

LEON XIII.

Pensées pédagogiques

Une tête sans souvenir est une ville sans garnison.

NAPOLÉON.

Ce n'est pas un avantage d'avoir l'esprit vif, s'il n'est juste; la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée.

VAUVENARGUES.

Dans l'enseignement primaire, qu'est-ce que le savoir, si l'on n'y joint la connaissance des méthodes qui serviront à le transmettre et les qualités du caractère qui peuvent seules en assurer dans l'esprit des enfants les bons effets?

GREARD.

DOCUMENTS OFFICIELS

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(1912-13)

(Suite et fin) (1)

CAISSES SCOLAIRES

La loi de l'Instruction publique permettant aux commissaires d'écoles d'établir des caisses d'économie scolaires dans les écoles de leur juridiction, les secrétaires des municipalités ont, à ma demande, fait rapport, pour l'année courante, que le nombre de ces caisses s'élevaient à 85 et que 13,674 enfants y avaient déposé une somme totale de \$45,657.00.

Le tableau inséré plus loin donne le détail de ces résultats.

APPAREILS DE SAUVETAGE EN CAS D'INCENDIE

Dans ma circulaire du mois d'août 1912, j'ai donné aux Inspecteurs d'écoles des instructions précises relativement aux appareils et aux exercices de sauvetage en cas d'incendie. Ces fonctionnaires ont été invités à répondre, dans le rapport de leur visite d'automne, à des questions relatives à ces sujets et à décrire le système de sauvetage établi dans chaque école. Je leur ai demandé aussi de faire faire, en leur présence, dans chaque maison d'école de deux étages et plus un exercice simulé de sauvetage et de me transmettre leur appréciation sur la manière dont cet exercice aurait été exécuté. Ils se sont conformés à mes instructions et m'ont fait connaître des lacunes et des négligences que j'ai cru devoir signaler aux commissaires d'écoles.

De nouveau, au commencement de l'hiver dernier, époque où le danger des incendies est le plus à redouter, j'ai appelé l'attention des inspecteurs sur l'importance de ces appareils de sauvetage et sur l'efficacité qu'ils doivent avoir, leur demandant en même temps si les portes, surtout celles qui se trouvent au bas des escaliers et les portes de sortie s'ouvraient *par en dehors*. Les réponses à ces questions se trouvent dans les bulletins d'inspection.

TRAITEMENT DES INSTITUTRICES

Les primes spéciales octroyées aux municipalités scolaires qui paient à leurs institutrices des traitements de plus de \$100, de \$125 et de \$150, ont eu un excellent résultat. L'an dernier, 3,318 institutrices ont reçu une augmentation de salaire et, quoique la moyenne n'en soit que de \$25 environ par personne, c'est l'indice de la part des membres des commissions scolaires d'une plus juste appréciation du travail des maîtresses qu'ils emploient.

Chaque fois que j'ai transmis un chèque aux commissaires ou syndics sur les fonds spéciaux de \$125,000, \$60,000 et \$40,000, je leur ai fait remarquer que ces allocations nouvelles devaient être employées spécialement à augmenter les traitements des instituteurs et des institutrices, à améliorer le matériel scolaire, et qu'ils ne devaient pas profiter de ces subventions additionnelles pour diminuer les taux de la cotisation scolaire.

J'ai pu constater que les commissaires et syndics se sont généralement conformés à mes instructions. Sur les 1,589 municipalités scolaires de la province, 1,089 ont maintenu le même taux de cotisation; 323 l'ont augmenté et 177 l'ont diminué. J'ai écrit à ces dernières pour leur demander de me faire connaître les causes pour lesquelles le taux de la taxe scolaire avait été ainsi diminué. A part quelques rares exceptions, les explications reçues m'ont paru satisfaisantes.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1913.

Ainsi, dans plusieurs cas, les commissaires ont jugé à propos de diminuer le taux de la cotisation, parce que l'évaluation de la propriété foncière avait été augmentée, de sorte que la diminution de la taxe n'était qu'apparente; dans d'autres cas, les commissaires ont donné pour raison qu'ils venaient d'éteindre une dette et qu'il n'y avait plus de nécessité de maintenir la cotisation au taux ordinaire.

Le relevé des traitements constate que 181 institutrices reçoivent de \$250 à \$300, 547 de \$200 à \$250, 2355 de \$150 à \$200 et 1887 de \$125 à \$150. Quelques institutrices, au-delà de cent, reçoivent de \$400 à \$600, \$700 et \$950. Dans le plus grand nombre des paroisses, outre le traitement, on supporte aussi les frais du logement et du chauffage de la maison d'école.

Le minimum des salaires payés aux institutrices tend à s'élever. Il est de \$150 dans la région de la Beauce; il varie de \$150 à \$200 dans certaines paroisses du district d'inspection de M. J.-O. Goulet; dans d'autres, il excède \$250 et à Champlain (village), il est de \$350.

La commission scolaire du Sault, comté de Lévis, a élevé, l'an dernier, de \$140 à \$250 le traitement de l'institutrice de l'école élémentaire. Dans le district de l'inspecteur Lefebvre, la moyenne des salaires des institutrices est de \$191.22; dans celui de M. Miller, presque toutes les institutrices reçoivent un traitement de \$150, et même au-delà, de \$200, dans plusieurs municipalités.

L'inspecteur Sutherland rapporte que l'institutrice de l'école modèle protestante de New-Carlisle a reçu \$450 de salaire, une institutrice d'école élémentaire \$400 et les autres diplômés de \$250 à \$350. Le révérend M. Taylor, de Knowlton, dit qu'après 1913, il sera très rare de voir une commission scolaire de son district d'inspection offrir moins de \$30 par mois à une institutrice compétente.

Vu ce progrès, il est désirable, je crois, de ne faire, à l'avenir, participer aux primes de \$125,000, de \$60,000 et de \$40,000 accordées aux municipalités qui paient actuellement à leurs institutrices un traitement de \$100, de \$125 et de \$150, que celles des commissions scolaires qui paieront un minimum de salaire de \$120, de \$150 et de \$175 et j'en fais humblement la proposition à la Législature.

STATISTIQUES SCOLAIRES

En 1912-13, le département de l'Instruction publique a approuvé 269 plans de nouvelles maisons d'écoles, et le coût des constructions s'est élevé à \$849,593.

Le nombre des municipalités scolaires, le 30 juin 1912, était de 1589, dont 1251 catholiques et 338 protestantes, et ces municipalités renfermaient 6435 arrondissements.

Les municipalités rurales et de village qui, lors de la dernière année scolaire, ont bénéficié de l'allocation de \$10,000 votée par la Législature pour favoriser l'engagement d'instituteurs dans les écoles intermédiaires et les écoles primaires supérieures de garçons, sont au nombre de 87. La prime payée à chacune de ces municipalités s'est élevée à \$115.38.

Pour 1911-12, les contributions scolaires de toutes sortes fournies par les municipalités s'élevaient au chiffre de \$6,212,440 et les sommes payées par le gouvernement à celui de \$1,202,029, donnant un total de \$7,414,469.

Les tableaux statistiques nous font voir qu'en 1911-12 la province possédait 6856 écoles, 5925 écoles catholiques et 961 écoles protestantes. Sont compris dans ce total, les universités, les collèges classiques, les écoles des arts, d'agriculture et les écoles du soir.

Le nombre des institutrices excède de 8,196 celui des instituteurs, les premières atteignant le chiffre de 11,561 et les seconds celui de 3,365. Sur le total, il y a 2,954 instituteurs catholiques et 411 protestants, 9,889 institutrices catholiques et 1,672 protestantes, ce qui donne pour chacune des deux grandes dénominations religieuses de la province, une moyenne de 23 pour cent d'instituteurs catholiques, de 19.73 par cent d'instituteurs protestants, de 77 par cent d'institutrices catholiques et de 80.27 pour cent d'institutrices protestantes.

184,946 garçons et 185,253 filles catholiques, 27,792 garçons et 24,624 filles protestantes ont fréquenté les écoles en 1911-12, ce qui fait un total d'élèves de 422,615 sur une population de 2,002,712.

Le rapport publié en 1913 par le "Commissioner of Education" du gouvernement de Washington attribué à la province de Québec, d'après le nombre d'élèves inscrits dans nos écoles, en 1911, une proportion de 18.95 par cent sur une population de deux million d'âmes, et la place immédiatement après la province de la Nouvelle-Ecosse, qui occupait le premier rang dans la Confédération avec une proportion de 22.27 par cent de population. D'après les dernières statistiques, notre proportion s'est élevée de 18.95 par cent à 21.15 par cent de population.

Le pourcentage de la présence moyenne en classe est:

Pour les écoles élémentaires, de 74.95; pour les écoles intermédiaires, de 81.93 et pour les écoles primaires supérieures de 86.31 soit un pourcentage moyen de 78.62. L'année précédente, ce pourcentage était de 77.53. Cet état de la présence moyenne est à l'honneur de la province de Québec et devrait, il semble, faire cesser les attaques déloyales dont elle est l'objet de la part de certaines personnes apparemment antipathiques à son égard et trop peu disposées à rendre hommage à son mérite.

Je termine ce rapport par la publication des statistiques suivantes:

	1904-05	1908-09	1910-11	1911-12
Nombre de municipalités scolaires catholiques...	1,132	1,182	1,219	1,251
" " " protestantes...	293	308	309	338
Totaux.....	1,425	1,490	1,528	1,589
Nombre d'arrond. pour les écoles catholiques...	5,074	5,295	5,448	5,519
" " " " protestantes ..	966	943	954	916
Totaux.....	6,040	6,238	6,402	6,435

SOMMAIRE DES STATISTIQUES DES ECOLES DE LA PROVINCE

	1910-11	1911-12	Augmen- tation	Diminution
ECOLES ELEMENTAIRES CATHOLIQUES				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires	4,812	4,824	12	
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics	94	101	7	
Total des écoles sous contrôle	4,906	4,925	19	
Nombre d'écoles indépendantes	48	35		13
Elèves des écoles sous contrôle	187,030	190,488	2,458	
Elèves des écoles indépendantes	3,441	3,103		1,348
Elèves catholiques	189,962	193,138	3,176	
Elèves protestants	509	453		56
Total des élèves	190,471	193,591	3,120	
Présence moyenne des élèves	141,528	144,840	3,312	
Pourcentage de la présence moyenne	74.30	74.82	.52	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	29	29		
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	12	9		3
Nombre d'institutrices laïques brevetées	4,363	4,390	27	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	724	746	22	
Total des instituteurs et des institutrices laïques	5,128	5,174	46	
Nombre d'instituteurs religieux	112	136	24	
Nombre d'institutrices religieuses	542	567	25	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés:				
Dans les villes	\$400 00	\$467 00	\$67 00	
Dans les campagnes	\$301 00	\$321 00	\$20 00	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées:				
Dans les villes	\$202 00	\$217 00	\$15 00	
Dans les campagnes	\$136 00	\$138 00	\$2 00	
ECOLES ELEMENTAIRES PROTESTANTES				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires	700	601		99
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics	247	226		21
Nombre d'écoles indépendantes	4	2		2
Total des écoles	951	829		122
Elèves protestants	34,323	33,875		448
Elèves catholiques	1,644	1,768	124	
Total des élèves	35,967	35,643		324
Présence moyenne des élèves	25,640	26,976	1,336	
Pourcentage de la présence moyenne	71.29	75.68	4.39	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	45	26		19
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	4	6	2	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	881	893	12	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	421	405		16
Total des instituteurs et d'institutrices laïques	1,351	1,330		21
Nombre d'instituteurs religieux	1	1		
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés:				
Dans les villes	\$1410 00	\$1440 00	\$30 00	
Dans les campagnes	\$ 600 00	\$ 700 00	\$100 00	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées:				
Dans les villes	\$ 511 00	\$437 00		\$74 00
Dans les campagnes	\$ 233 00	\$281 00	\$48 00	

SOMMAIRE DES STATISTIQUES DES ÉCOLES DE LA PROVINCE.—*Suite.*

	1910-11	1911-12	Augmen- tation	Diminu- tion
ÉCOLES MODÈLES CATHOLIQUES				
Nombre d'écoles modèles sous contrôle des commissions scolaires				
Nombre d'écoles modèles indépendantes	479	597	28	
Élèves des écoles modèles sous contrôle	143	126		17
Élèves des écoles modèles indépendantes	88,496	92,083	3,587	
Élèves catholiques	12,881	11,715		1,166
Élèves protestants	101,045	103,519	2,476	
Total des élèves dans les écoles modèles	334	279		55
	101,377	103,798	2,421	
Présence moyenne des élèves dans les écoles modèles	83,305	85,602	2,297	
Percentage de la présence moyenne des élèves	82.17	82.47	.30	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	162	177	15	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	23	28	5	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	415	470	55	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	85	63		22
ACADEMIES CATHOLIQUES				
Nombre d'académies sous contrôle des commissions scolaires				
Nombre d'académies indépendantes	73	80	7	
Total des académies	120	134	14	
Élèves des académies sous contrôle	193	214	21	
Élèves des académies indépendantes	26,957	30,116	3,159	
Élèves catholiques	21,219	23,533	2,314	
Élèves protestants	47,625	53,276	5,651	
Total des élèves dans les académies	551	373		178
	48,176	53,649	5,473	
Présence moyenne des élèves dans les académies	41,735	46,773	5,038	
Percentage de la présence moyenne des élèves	86.63	87.18	.55	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	36	39	3	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	18	15		3
Nombre d'institutrices laïques brevetées	61	72	11	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	34	41	7	
Grand total des élèves des écoles modèles et des académies catholiques	149,553	157,447	7,894	
Grand total de la présence moyenne des élèves	125,040	132,375	7,335	
Total des instituteurs et institutrices laïques, dans les écoles modèles et les académies	834	905	71	
Nombre d'instituteurs religieux	1,255	1,327	72	
Nombre d'institutrices religieuses	3,194	3,319	125	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés des écoles modèles et des académies:				
Dans les villes	\$815 00	\$781 00		\$34 00
Dans les campagnes	420 00	449 00	\$29 00	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées des écoles modèles et des académies:				
Dans les villes	\$257 00	\$265 00	\$8 00	
Dans les campagnes	154 00	159 00	5 00	

SOMMAIRE DES STATISTIQUES DES ÉCOLES DE LA PROVINCE.—(Suite).

	1910-11	1911-12	Augmen- tation	Diminution
ÉCOLES MODÈLES PROTESTANTES				
Nombre des écoles modèles sous contrôle des commissions scolaires	50	50		
Élèves protestants des écoles modèles protestantes	4,818	3,822		966
Élèves catholiques des écoles modèles protestantes	191	155		36
Total des élèves dans les écoles modèles protestantes	5,009	3,977		1,032
Présence moyenne des élèves dans les écoles modèles	3,453	2,609		754
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	68.94	67.86		1.08
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	18	10		8
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	2	3	1	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	126	116		10
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	17	10		7
ACADÉMIES PROTESTANTES				
Nombre d'académies sous contrôle des commissions scol.	30	33	3	
Nombre d'académies indépendantes	4	1		3
Total des académies protestantes	34	34		
Élèves protestants des académies protestantes	7,887	9,185	1,296	41
Élèves catholiques des académies protestantes	236	195		
Total des élèves dans les académies protestantes	8,123	9,378	1,255	
Présence moyenne des élèves dans les académies	6,017	7,630	1,615	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	74.07	81.36	6.29	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	66	68	2	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	4	4		
Nombre d'institutrices laïques brevetées	223	226	3	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	18	11		7
Grand total des élèves des écoles modèles et des académies protestantes	13,132	13,357	223	
Grand total de la présence moyenne des élèves	9,470	10,324	859	
Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles modèles et les académies	474	451	23	
Nombre d'instituteurs religieux	1			1
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles modèles et les académies				
Dans les villes	\$1358 00	\$1206 00		\$152 00
Dans les campagnes	\$ 968 00	\$1013 00	\$45 00	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles modèles et les académies:				
Dans les villes	\$ 479 00	\$738 00	\$259 00	
Dans les campagnes	\$ 374 00	\$381 00	\$ 7 00	
COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES.				
Nombre de collèges classiques	10	20	1	
Élèves dans le cours commercial	2,665	3,108	443	
Élèves dans le cours classique	4,445	4,710	265	
Total des élèves	7,110	7,818	678	
Présence moyenne des élèves	6,521	7,290	769	
Pourcentage de la présence moyenne	91.33	93.24	1.91	
Nombre de professeurs laïques	25	20	4	
Nombre de professeurs religieux	617	633	16	
Total des professeurs	642	662	202	

TABLEAU GENERAL DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE.
1911-1912

	Nombre d'écoles.	Instituteurs.	Institutrices.	ELEVES				
				Garçons	Filles.	Total.	Présence moyenne.	Pourcentage de la présence moyenne.
Ecoles élémentaires.	4,960	174	5,703	93,760	99,831	193,591	144,840	74.82
Ecoles modèles.	633	900	2,188	53,140	50,658	103,798	85,602	82.47
Académies.	214	686	1,777	21,506	32,143	53,649	46,773	87.18
Ecoles normales.	10	39	73	154	536	690		
Ecoles annexées aux écoles normales.	10	8	40	215	1,043	1,258	987	
Collèges classiques catho.	20	662		7,818		7,818	7,290	
Universités.	1	287	24	1,565	440	2,005		
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.	3	34	77	137	338	475		
Ecoles des arts et métiers.	12	44		2,633		2,633	1,434	
Ecoles du soir.	62	120	7	4,018	264	4,282		
Totaux.	5,925	2,954	9,889	184,946	185,253	370,199		78.97

TABLEAU GÉNÉRAL DES ECOLES PROTESTANTES DE LA PROVINCE.
1911-1912

Ecoles élémentaires.	829	33	1,298	18,127	17,516	35,643	26,970	75.68
Ecoles modèles.	50	13	126	1,968	2,009	3,977	2,699	67.86
Académies.	34	72	240	4,762	4,616	9,378	7,630	81.36
Ecoles normales.	1	4	4	6	140	146		
Ecole annexée à l'école normale.	1		4		160	160		
Universités.	2	247		1,298	143	1,441		
Ecole des sourds-muets et des aveugles.	1	6		35	40	75		
Ecoles du soir.	15	36		1,596		1,596		
Totaux.	931	411	1,672	27,792	24,624	52,416		76.13

TABLEAU GENERAL DES ECOLES CATHOLIQUES ET PROTESTANTES DE LA PROVINCE.—1911-1912

	Nombre d'écoles	Instituteurs.	Institutrices.	ELEVES				
				Garçons	Filles	Total.	Présence moyenne.	Pourcentage de la présence moyenne
Ecoles élémentaires.	5,789	207	7,001	111,847	117,347	229,234	171,816	74.95
Ecoles modèles.	683	913	2,314	55,108	52,667	107,775	88,301	81.93
Académies.	248	758	2,017	26,268	36,759	63,027	54,403	86.31
Ecoles normales.	11	43	77	160	676	836		
Ecoles annexées aux écoles normales.	11	8	44	215	1,203	1,418		
Collèges classiques catholiques.	20	662	7,818	7,818	7,290	
Universités.		534	24	2,863	583	3,446		
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.	4	40	77	172	378	550		
Ecoles des arts et métier	12	44	2,633	2,633	1,534	
Ecoles du soir.	7	156	7	5,614	264	5,878		
Totaux.	6,856	3,365	11,561	212,738	209,877	422,615		78.62

RESUME statistique concernant les instituteurs et institutrices.—1911-1912.

Instituteurs et institutrices laïques des écoles élémentaires et modèles et des académies	Non brevetés	Brevetés	Brevetés pour écoles			Ayant le brevet		Total des instituteurs et des institutrices
			Elémentaires	Modèles	Académies	D'une école normale	D'un bureau d'examinateurs	
Instituteurs des écoles catholiques.....	52	245	42	109	94	140	105	297
Instituteurs des écoles protestantes.....	13	104	6	27	71	64	40	117
Institutrices des écoles catholiques.....	850	4,932	3,279	1,579	74	642	4,290	5,782
Institutrices des écoles protestantes.....	426	1,238	508	627	103	793	445	1,664
Totaux.....	1,341	6,519	3,835	2,342	342	1,639	4,880	7,860
Professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges et les écoles spéciales.....								751
Grand total des instituteurs et des institutrices laïques.....								8,611
Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles.....								717
Religieux, Frères.....								1,498
Religieuses.....								4,100
Total des institutrices et des instituteurs religieux.....								6,315
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices.....								14,926

TRAITEMENTS des instituteurs et des institutrices laïques.—1911-1912

Ecoles sous contrôle et indépendantes subventionnées	Instituteurs brevetés		Institutrices brevetées	
	Nombre	Traitement moyen	Nombre	Traitement moyen
Ecoles des villes élémentaires catholiques.....	18	\$ 467 00	182	\$ 217 00
“ “ “ protestantes.....	23	1,440 00	110	437 00
“ “ écoles modèles et académies catholiques.....	149	781 00	187	265 00
“ “ “ protestantes.....	48	1,206 00	547	738 00
Ecoles des campagnes, élémentaires catholiques.....	11	321 00	4,208	138 00
“ “ “ protestantes.....	3	700 00	483	281 00
“ “ écoles mod. et acad. catholiques.....	67	449 00	355	159 00
“ “ “ protestantes.....	30	1,013 00	98	381 00
Traitements moyens.....	49	812 00	6,170	196 00

Le nombre d'enfants d'âge à fréquenter les écoles dans les municipalités comparé avec le nombre d'élèves inscrits dans les écoles sous contrôle et les écoles indépendantes subventionnées. — Année 1911-12.

DIVISION D'APRES L'AGE DES ENFANTS ET DES ELEVES	Nombre d'enfants d'après le recensement annuel	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles
Garçons de 5 à 7 ans.....	49,436	37,460
“ de 7 à 14 ans.....	148,978	142,377
“ de 14 à 16 ans.....	35,799	11,145
Au-dessus de 16 ans(1).....		2,314
Filles de 5 à 7 ans.....	47,341	39,370
“ de 7 à 14 ans.....	147,638	146,607
“ de 14 à 16 ans.....	33,831	16,279
Au-dessus de 16 ans.....		4,484
Totaux (2).....	463,023	400,056

(1) Les recensements faits par les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires ne comprennent que les enfants de 5 à 16 ans.

(2) Ces chiffres n'indiquent que les élèves inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et académiques; il y a de plus 22,579 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.

TABLEAU comparatif des traitements moyens des instituteurs et des institutrices laïques.

	1907-08	1908-09	1909-10	1910-11	1911-12
	\$	\$	\$	\$	\$
Ecoles catholiques:					
Instituteurs.....	636 00	622 00	649 00	657 00	646 00
Institutrices.....	129 00	135 00	139 00	143 00	147 00
Ecoles protestantes:					
Instituteurs.....	1,187 00	1,214 00	1,284 00	1,116 00	1,200 00
Institutrices.....	337 00	352 00	383 00	319 00	393 00
Ecoles catholiques et écoles protest.					
Instituteurs.....	789 00	673 00	803 00	824 00	812 00
Institutrices.....	167 60	176 00	183 60	178 00	196 00

ÉTAT COMPARATIF DU MOUVEMENT DE L'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE.

NOMBRE DE	1867-8	1877-8	1887-8	1897-8	1902-3	1907-8	1910-1	1911-2
Ecoles élémentaires.....	3,355	4,096	4,640	5,127	5,379	5,591	5,792	5,789
Ecoles modèles.....	318	266	485	534	555	640	671	683
Académies.....	190	282	149	153	178	201	223	248
Collèges.....	36	40	23	22	19	19	19	20
Ecoles spéciales.....	2	17	18	15	115	77	90	91
Ecoles normales.....	3	3	3	3	5	7	11	11
Ecoles annexées aux écoles normales.....					6	7	11	11
Universités.....	3	3	4	4		4	4	3
Totaux.....	3,907	4,701	5,322	5,863	6,261	6,549	6,821	6,856
Élèves des écoles élémentaires.....	156820	167031	181402	204259	205057	210513	226438	229234
" des écoles modèles.....	22700	20430		69832	81762	97032	103386	107775
" académies.....	26010	38852	70117	30106	39334	45369	56299	63027
" Collèges.....	6189	7874	3918	5557	6174	6274	7140	7818
" écoles spéciales.....	278	1866	1905	1472	9596	9352	8916	9061
" écoles normales.....	256	306	296	348	460	526	840	836
" écoles annexées aux écoles normales.....				970	988	699	1269	1418
Élèves des universités.....	584	731	1,193	2,183	2,321	2,804	3134	3446
Totaux.....	212837	237089	259131	314727	345722	372599	410422	422615
Instituteurs laïques.....	608	626	494	743	937	867	1,148	1,150
" religieux.....	311	593	912	1,415	1,609	1,949	2,124	2,215
Institutrices laïques.....	2,969	3,931	4,962	5,903	6,444	6,846	7,384	7,461
" religieuses.....	548	1,028	1,804	2,432	2,932	3,477	3,941	4,100
Totaux.....	2,136	6,178	8,172	10,493	11,922	13,139	14,597	14,926

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRIBUTIONS GENERALES SCOLAIRES.

CONTRIBUTIONS GENERALES	1867-68	1877-78	1887-88	1897-98	1907-08	1910-11	1911-12
Payées par les contribuables:-	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Taxe annuelle.....	291,969	515,810	804,413	1,226,954	2,341,939	3,111,743	3,493,638
Taxe spéciale.....	47,986	59,427	72,718	91,579	282,499	313,274	409,641
Contributions mensuelles.....	452,868	889,326	139,241	199,032	245,806	277,280	284,946
Contributions des institutions scolaires subventionnées.....	520,326	994,211	1,006,526	1,090,556	1,595,293	2,026,807	2,024,211
Totaux.....	1,313,149	2,249,574	2,022,898	2,608,121	4,465,537	5,729,104	6,212,440
Payées par le gouvernement:	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Education supérieure.....	67,972	78,410	78,410	78,416	90,410	102,988	131,949
Ecoles publiques.....	116,000	155,090	160,000	160,000	160,000	260,000	325,000
Ecoles dans les municipalités pauvres.....	4,000	8,000	6,000	10,000	13,000	21,000	25,000
Ecoles normales.....	40,627	46,000	42,000	43,000	59,000	98,494	120,000
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.....		12,000	13,000	14,300	17,390	27,730	23,140
Fonds de pensions des instituteurs.....	2,600	8,000	9,000	9,000	13,000	32,155	32,000
Inspection des écoles	19,510	30,000	29,825	36,000	43,000	67,000	75,000
Conseil de l'Instruction publique.....			2,000	2,000	4,000	4,500	4,500
Journaux de l'Instruction publique.....	3,053	2,800	900	2,250	7,550	7,550	8,500
Livres de récompense	3,000	6,500	5,985	6,000	2,000	12,140	8,140
Subventions à quelques institutions d'éducation supérieure.....			5,900	5,000	4,000		
Ecole technique de Montréal.....						20,000	20,000
Ecole technique de Québec.....						23,000	30,000
Ecoles du soir.....				12,000	12,000	31,572	32,000
Musée scolaire.....				600	660	600	600
Conseil des arts et métiers.....			9,000	13,000	15,000	16,000	16,000
Subvention spéciale en vertu de la loi 60 Vict. chap. 3.....				53,000	150,000	150,000	150,000
Ecole de navigation, Québec.....				1,000	1,000		
Rapport du Surintendant.....				500	700	1,100	1,100
Gratifications aux institutrices.....					1,000	1,000	16,000
Archives canadiennes.....				1,500	200	600	600
Ecoles d'agriculture.....					12,000	(1) 47,500	37,500
Ecoles vétérinaires.....					4,500	5,000	5,500
Ecoles de réforme et d'industrie.....					60,000	65,000	66,500

(1) Y compris \$20,000 à l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne, pour construction.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

271

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRIBUTIONS GENERALES SCOLAIRES.—*Suite.*

CONT. GENERALES	1867-68	1877-78	1887-88	1897-98	1907-08	1910-11	1911-12
Aide au 'Monument national', Montréal.....							
Ecole d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe.....					2,500	2,500	2,500
Ecoles des Hautes Etudes commerciales.....					5,500	8,000	8,000
Chaire d'arpentage à Québec.....					5,000	50,000	50,000
"Montreal Technical Institute".....						5,000	5,000
Enseignement du dessin.....						5,000	5,000
Totaux.....	256,762	346,710	362,220	447,650	683,350	1,065,229	1,202,029
Grands totaux.....	1,569,911	2,596,284	2,385,118	3,055,771	5,148,887	6,794,333	7,414,469

TABLEAU comparatif indiquant le nombre des instituteurs laïques brevetés et la moyenne de leurs traitements pour les années 1891 à 1912

Année scolaire.	Dans les écoles élémentaires catholiques		Dans les écoles modèles et académiques catholiques		Totaux et moyennes totales pour les instituteurs catholiques		Dans les écoles élémentaires protestantes		Dans les écoles modèles et académiques protestantes		Totaux et moyennes totales pour les instituteurs protestants		Dans les écoles élémentaires catholiques et protestantes		Dans les écoles modèles et académiques catholiques et protestantes		Totaux et moyennes totales pour les instituteurs cathol. et protest.		
	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	Instituteurs	Traitement	
1891-92					224	388					75	663							299 457
1892-93					228	418					105	703							333 508
1893-94	58	232	173	477	231	416	36	641	64	786	100	734	94	389	237	560	231	512	
1894-95	55	233	174	442	229	392	34	516	68	805	102	709	89	341	242	544	331	489	
1895-96	50	213	195	491	245	434	43	600	68	835	111	744	93	332	263	580	356	531	
1896-97	42	256	192	483	234	442	54	510	72	729	126	637	96	402	264	550	360	510	
1897-98	53	222	188	491	241	433	46	570	68	824	114	722	99	384	256	580	355	526	
1898-99	51	221	201	489	252	435	43	345	66	854	109	653	94	278	267	579	361	501	
1899-00	40	242	199	487	239	446	30	663	70	830	100	780	70	422	269	576	339	545	
1900-01	46	281	191	510	237	466	21	1 149	67	802	83	885	67	553	258	586	325	579	
1901-02	15	250	218	501	233	485	19	660	63	1 026	82	942	34	479	281	619	315	604	
1902-03	27	250	202	527	229	495	24	572	59	1 032	83	899	51	401	261	641	312	602	
1903-04	13	287	199	546	212	530	19	790	53	1 053	72	984	32	585	252	653	284	645	
1904-05	20	370	179	583	199	562	18	874	50	1 155	68	1 081	38	609	229	708	267	694	
1905-06	24	283	178	612	202	573	20	950	49	1 161	69	1 160	44	586	227	731	271	707	
1906-07	21	306	186	638	207	604	22	1 279	53	1 042	75	1 110	43	804	239	728	282	739	
1907-08	24	284	186	681	210	636	23	1 234	58	1 169	81	1 187	47	749	244	797	291	789	
1908-09	27	308	206	662	233	622	21	1 286	56	1 185	78	1 214	49	748	262	774	311	653	
1909-10	25	293	211	691	236	649	22	1 401	54	1 233	76	1 284	47	811	265	802	312	803	
1910-11	29	356	198	702	227	637	45	978	81	1 191	129	1 116	74	734	282	847	356	8	
1911-12	29	412	216	978	245	646	26	1 409	78	1 130	104	1 200	55	884	294	797	349	8	

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

273

TABLEAU comparatif indiquant le nombre des institutrices laïques brevetées et la moyenne de leurs traitements pour les années 1891 à 1912

Année scolaire.	Dans les écoles élémentaires catholiques		Dans les écoles modèles et académiques catholiques.		Totaux et moyennes totales pour les institutrices catholiques		Dans les écoles élémentaires protestantes		Dans les écoles modèles et académiques protestantes		Totaux et moyennes totales pour les institutrices protestantes		Dans les écoles élémentaires catholiques et protestantes		Dans les écoles modèles et académiques catholiques et protestantes		Totaux et moyennes totales pour les institutrices catholiques et protestantes		
	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	Institutrices	Traitement	
1891-92			3.244	108															
1892-93			3.240	109															1.296 129
1893-94	3.024	106	254.140	3.278	109	884.185	172.305	1.050	204	3.908	124	426.207	4.334	132					3.312 128
1894-95	3.358	103	273.133	3.634	105	923.177	166.304	1.089	196	4.281	119	439.198	4.720	126					
1895-96	3.647	104	326.130	3.973	105	986.184	189.302	1.175	204	4.633	121	515.193	5.148	128					
1896-97	3.868	98	341.130	4.209	101	995.184	203.309	1.198	204	4.853	116	544.194	5.407	124					
1897-98	3.955	102	353.120	4.308	103	107.183	215.361	1.222	204	4.962	118	568.189	5.530	126					
1898-99	3.923	107	338.130	4.261	109	999.182	255.305	1.244	206	4.922	122	583.204	5.505	131					
1899-00	3.880	111	378.139	4.258	113	980.152	234.291	1.214	179	4.860	120	612.191	5.472	128					
1900-01	3.860	113	385.125	4.245	114	966.201	236.299	1.202	220	4.826	131	621.191	4.447	138					
1901-02	3.842	111	391.138	4.233	113	940.206	236.304	1.176	226	4.782	130	627.201	5.409	138					
1902-03	3.956	115	362.144	4.318	117	926.213	247.298	1.173	231	4.882	134	609.206	5.49	141					
1903-04	3.939	119	363.170	4.302	123	906.225	264.292	1.170	240	4.845	139	627.221	5.472	148					
1904-05	4.002	117	367.165	4.369	111	840.230	268.370	1.108	264	4.842	137	635.252	5.477	150					
1905-06	4.065	120	372.155	4.437	123	813.267	276.338	1.089	285	4.878	145	648.233	5.526	155					
1906-07	4.073	122	397.153	4.470	125	768.278	290.361	1.058	300	4.841	147	687.240	5.528	158					
1907-08	4.093	126	410.157	4.503	129	725.311	300.402	1.025	337	4.818	154	710.260	5.528	167					
1908-09	4.077	132	441.164	4.418	135	732.327	306.414	1.038	352	4.809	162	747.266	5.556	176					
1909-10	4.263	135	438.174	4.701	139	715.363	319.429	1.034	383	4.978	168	757.281	5.735	183					
1910-11	4.363	138	476.187	4.839	143	881.268	349.445	1.230	319	5.244	159	825.296	6.009	175					
1911-12	4.390	141	542.195	4.932	147	893.360	345.636	1.228	393	5.283	168	887.366	6.170	196					

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,
 Votre obéissant serviteur,
BOUCHER DE LABRUERE,
Surintendant.

Commission administrative du Fonds de Pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

SESSION SPECIALE DU 30 AOUT, 1913.

Présents: L'honorable P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président de la commission; M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec; M. J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal; MM. H. M. Coekfid et M. C. Hopkins, de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès verbal de la session tenue à Québec, le 5 décembre 1912, est lu et adopté.

Le secrétaire soumet les comptes du fonds de pension pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1913, comme suit:

Pour le compte du Revenu.

La dépense.....	\$95,092.01
La recette.....	89,205.21
DEFICIT DE L'ANNEE	5,886.80

Ce déficit est comblé par les surplus des années précédentes qui étaient au 1er juillet 1912 de \$14,061.07. La balance de ces surplus qui reste au crédit du Revenu de ce fonds dans le Trésor de la province est donc de..... \$ 8,174.27

Pour le compte du Capital

Le capital au 1er juillet 1912 était de..... \$196,503.29

Reçu pour le capital en 1912-13

Retenues payées par les fonctionnaires eux-mêmes.....	\$ 2,038.57
Déduction sur les pensions payées durant l'année.....	1,430.79

A déduire

Partie de pension prise sur le capital.....	\$245.00
Retenue remboursée.....	10.00
	\$255.00
Balance à ajouter au capital.....	\$ 3,214.36
Le capital au 1er juillet 1913 est donc de.....	\$199,717.65

Le secrétaire soumet ensuite un tableau indiquant les pensionnaires appelés à bénéficier de l'amendement à la loi du fonds de pension voté par la Législature à la dernière session et l'augmentation dont ces pensionnaires bénéficieront en vertu de cet amendement:

Noms	Pension actuelle	Pension augmentée
Bouchard, Céléstin.....	\$ 504.92	561.09
Derick, Lucy H.....	443.58	468.00
Dionne, Aurore.....	196.22	199.95

Fahey, Wm.....	626.04	634.00
Gélinas, Narcisse.....	181.41	185.70
Lalime, Mme Magloire.....	171.00	181.31
Masten, G. L.....	708.83	701.60
Provençal, Prosper.....	131.60	132.96
Ryan, M. Derothea.....	383.74	393.21
Tremblay, Thomas.....	403.95	466.00
Total de l'augmentation.....		263.53

De ce nombre, M. Wm. Fahey est décédé.

Ces pensionnaires commenceront à recevoir cette augmentation le 1er janvier 1914.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. J.-N. Miller, secrétaire du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, transmet à la commission une requête de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval demandant que l'article 2994 de la loi de l'Instruction publique soit amendé de façon à rétablir à \$1,050.00 le maximum de la pension que peut recevoir un fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite, et une autre requête du conseil de l'Association des institutrices catholiques, section de Québec, demandant que l'article 2992 de la loi de l'Instruction publique soit amendé de façon à fixer à 50 ans l'âge auquel une institutrice aura droit de prendre sa retraite et de recevoir sa pension.

Le comité catholique a référé ces deux requêtes à la commission administrative du fonds de pension avec prière de lui faire rapport sur les conséquences de la législation demandée au point de vue financier du fonds de pension.

La commission étudie d'abord la demande de l'Association des instituteurs et décide unanimement que l'état financier du fonds de pension permet de rétablir le maximum des pensions à \$1,050.00, tel qu'il était avant que la législature eût décrété l'article 2994 de la loi actuellement en vigueur.

L'on passe ensuite à l'étude de la requête de l'Association des institutrices et M. Perrault propose: Que cette commission fasse rapport au comité catholique qu'elle recommande cette requête.

M. Ahern propose en amendement: Que, vu la faculté dont jouissent actuellement les institutrices de se retirer de l'enseignement et de recevoir leur pension à l'âge de cinquante ans, si elles sont incapables de remplir leurs fonctions, par suite d'un accident grave ou de l'altération de leur santé, cette commission ne juge pas à propos d'appuyer cette requête et est d'opinion que la législation demandée aurait pour effet de déséquilibrer d'une manière notable les finances du fonds de pension.

Ont voté pour l'amendement: MM. Ahern, Cockfield et Hopkins.

Contre: M. Perrault.

L'amendement est adopté et la motion principale rejetée.

La commission prend ensuite en considération les cas particuliers suivants:

1° Mlle Adéline Drolet expose que sa sœur Philomène née le 15 mars 1839, munie d'un diplôme élémentaire qu'elle avait obtenu le 4 août 1854, a enseigné durant 24 ans; qu'elle est décédée le 5 août 1896, ayant quitté l'enseignement depuis environ six ans et pendant ce temps étant restée malade à sa charge. Elle réclame le paiement de la pension qu'elle prétend que sa sœur aurait eu droit de recevoir durant sa maladie si elle l'avait demandée alors.

Mademoiselle Drolet ne produit pas l'état de service de sa sœur ni l'état des retenues qu'elle a pu payer.

La commission, vu les dispositions des articles 3001 et 3023 du code scolaire, ne croit pas pouvoir faire droit à sa demande.

2° La commission à sa dernière session n'ayant pas trouvé satisfaisant le certificat de médecin produit par Mme Toussaint Dion, à l'appui de sa demande de pension, décida qu'elle devait être soumise à un nouvel examen médical.

Le Dr Boucher, de Montréal, a été chargé de l'examiner.

Le secrétaire soumet le rapport de ce médecin et la commission, le jugeant favorable, accorde la demande de Mme Dion.

3° Mlle Clara Joubert avait obtenu sa pension en 1898, après 19 ans de service. En 1900, la commission n'ayant pas trouvé satisfaisant le certificat de médecin qu'elle avait produit, lui retrancha sa pension. Elle produisit en 1901 un nouveau certificat qui fut également rejeté. Depuis elle n'a pas repris l'enseignement et n'a pas réclamé sa pension. Aujourd'hui elle produit un certificat de médecin attestant que l'état de sa santé ne lui permet pas d'enseigner et elle demande le paiement de sa pension.

M. Ahern propose que la pension de Mlle Joubert lui soit payée avec les arrérages, si elle fournit une preuve légale que son état de santé ne lui a pas permis de reprendre l'enseignement depuis 1898.

Pour la motion: M. Ahern.

Contre: Le surintendant de l'Instruction publique, MM. Perrault, Cockfield et Hopkins.

La motion est rejetée et en conséquence la demande de Mlle Joubert est refusée.

4° Mme Abel Tremblay, née Julie-Anna Audet, a demandé le remboursement de ses retenuës. Sa demande fut scumise à la commission à sa dernière session et rejetée, le certificat de médecin qu'elle avait produit n'établissant pas d'une manière satisfaisante qu'elle était incapable de continuer à enseigner. Le Dr Jos. Desgagnés, son médecin, écrit qu'il a omis de mentionner dans son certificat certains symptômes plus probants.

Mme Tremblay devra produire un nouveau certificat assermenté.

5° Mme Auguste Miville, née Azilda Keable, produit les certificats assermentés de deux médecins attestant qu'elle était réellement incapable d'enseigner lorsqu'elle a quitté le service et qu'elle n'a pas recouvré la santé depuis.

La commission décide qu'elle a droit à sa pension qui lui avait été refusée jusqu'ici faute de preuves légales suffisantes.

6° M. James Walker, a enseigné de 1893 à 1895 au High School de Montréal, sans diplôme. Le 5 juin 1913, il a transmis au surintendant de l'Instruction publique une somme destinée à payer la retenue sur le salaire qu'il a reçu durant ces années. Depuis 1895 il est porteur d'un diplôme.

Le secrétaire reçoit instruction de soumettre au procureur général la question de savoir si M. Walker a le droit de payer la retenue pour ces années.

7° Mlle Martha L. Brown, porteuse d'un diplôme académique, a transmis au surintendant de l'Instruction publique le 22 juin 1913, une somme destinée à payer la retenue sur le salaire qu'elle a reçu pour les années 1896 à 1913, durant lesquelles elle a enseigné à l'Institut Trafalgar, école indépendante. Elle a reçu durant ces années un salaire annuel de \$400.00 à \$800.00.

La commission décide qu'il ne lui est pas permis de payer la retenue pour les années 1896 à 1909, sur un salaire excédant \$300.00 maximum fixé par la loi en vigueur durant ces années là.

8° M. Henry-F., Armstrong est porteur d'un diplôme académique depuis le mois de mai 1913. Il a enseigné sans diplôme sous le contrôle des commissaires protestants de la cité de Montréal depuis le 1er mars 1901, et de 1902 à 1907 à l'école normale McGill. Il a payé la retenue sur le salaire qu'il a reçu à cette dernière école et sur le salaire qu'il a reçu des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal pour les années 1903 à 1907.

Il demande à payer la retenue sur les traitements qu'il a reçus pour les autres années durant lesquelles il a enseigné.

Le secrétaire devra soumettre le cas à la décision du procureur général.

9° M. W.-H. Smith, professeur de musique, a enseigné depuis 1888 comme suit:

Sous le contrôle des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal de 1888 à 1912.

A Westmount, de.....1888 à 1903

A l'école normale McGill, de.....1888 à 1907

Au collège McDonald, de.....1906 à 1912.

Il a payé la retenue sur le salaire qu'il a reçu des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal pour les années 1899 à 1912, ainsi que sur le salaire qu'il a reçu de l'école normale McGill de 1900 à 1907. Il n'est diplômé que depuis 1905. Il a transmis, le 24 mai 1912, au surintendant de l'Instruction publique, une somme destinée à acquitter la retenue sur les divers traitements qu'il a reçus depuis qu'il enseigne et sur lesquels elle n'a pas été payée.

Le secrétaire reçoit instruction de soumettre au procureur général la question de savoir si M. Smith a le droit de payer cette retenue.

La séance est close.

(Signé) Le président,
BOUCHER DE LABRIERE,
Surintendant.

(Signé) Le secrétaire,
AVILA DE BELLEVAL.

Copie conforme,

Le secrétaire,
AVILA DE BELLEVAL.

Ecoles normales catholiques de la Province de Québec.

LISTE DES DIPLOMES ACCORDES EN JUIN 1913

ECOLE NORMALE ST. JOSEPH DE HULL

DIPLOMES ACADEMIQUES FRANÇAIS: 7

Académique français.—*Avec grande distinction:*—Mlles Yvonne Labelle (et académique anglais, *distinction*); Maria Galand (et modèle anglais, *distinction*); Alice Poirier (et modèle anglais, *distinction*).

Académique français.—*Avec distinction:*—Mlles Horacia Laroque (et modèle anglais, *distinction*); Germaine Huneault (et modèle anglais, *distinction*).

Académique français.—*D'une manière satisfaisante:*—Mlles Blandine Guay (et élémentaire anglais); Elisabeth Carrière.

MODELES FRANÇAIS: 12

Modèle français.—*Avec grande distinction:*—Mlles Antonia Goyette (et élémentaire anglais), Rosette Caron (et modèle anglais, *distinction*); Gabrielle Guay (et modèle anglais, *grande distinction*). Clara Branchaud (et élémentaire anglais, *distinction*).

Modèle français.—*Avec distinction:*—Mlles Yvonne Laflamme; Ernestine Fleury (et élémentaire anglais); Eglantine Bélanger (et modèle anglais, *distinction*); Fabiana Nadeau, Louisa Galipeau (et modèle anglais, *distinction*).

Modèle français.—*D'une manière satisfaisante:*—Mlles Marguerite Provost; Françoise Aubrey (et élémentaire anglais, *distinction*); Thérèse Laverdure (et élémentaire anglais).

DIPLOMES ELEMENTAIRES FRANÇAIS: 9.

Elémentaire français.—*Avec grande distinction:*—Mlles Agathe Bureau (et élémentaire anglais); Yvonne Foucault.

Elémentaire français.— *Avec distinction.*— Mlles Alma Laurin, Alice Lalande, Léda Laibane, Herméline Savard.

Elémentaire français.— *D'une manière satisfaisante.*— Mlles Berthe Boucher, Imeld Lapierre, Solanges Gaudreau.

ÉCOLE NORMALE DE SAINT-HYACINTHE

ÉLÈVES-INSÉCRITRICES DIPLOMÉS: 57

Diplômes académiques: 7.— *Avec grande distinction.*— Mlle Emilienne Casavant. *Avec distinction.*— Mlles M. Rose Authier, Estelle Morin, Corinne Lareau, Alice Lassier, Clara Boulais, Éva Boies.

Diplômes modèles: 16.— *Avec grande distinction.*— Mlles Bernadette Dufort, Joséphine Méthé. *Avec distinction.*— Mlles Yvonne Vandal, Albina Desnoyers, Ernestine Castonguay, Jeanne Phénix, Simone Lafresnière, Claire Fournier, Angéline Dulude, Berthe Robert, Elisabeth Dextraze, Blanche Audette, Cécile Lapalisse, Yvonne Robert, Gertrude Marchessault, Rose-Anna Auger.

Diplômes élémentaires: 23.— *Grande distinction.*— Mlle Flora Duval. *Avec distinction.*— Mlles Delvina Joyal, Adrienne Vel, Auda Deslandes, Elisabeth Beaudry, Maria Beaudry, Irène Beaugard, Germaine Coiteux, Gertrude Jarest, Laure Brais, Irma Simoneau, Ernestine Bienvenue, Victoria Flibotte, Clérilda Lavigne, Remzia Beurvais, Eugénie Malo, Aurère Phaneuf, Bernadette Beauchemin, Marie Reine O'Brendy, M. Elise Chaput, Yvonne Surprenant, Alice Bessette, Georgiana Renaud.

Académique anglais.— *Avec grande distinction.*— Mlle Clara Boulais.

Académique anglais.— *Avec distinction.*— Mlle Estelle Morin.

Modèle anglais.— *Avec distinction.*— Mlles Cécile Lapalisse, Joséphine Méthé, Jeanne Phénix, Berthe Robert, Elisabeth Dextraze.

Modèle anglais.— *Avec satisfaction.*— Mlles M. Rose Authier, Emilienne Casavant.

Elémentaire anglais.— *Avec grande distinction.*— Mlle Irma Simoneau.

Elémentaire anglais.— *Avec distinction.*— Mlles Gertrude Jarest, Bernadette Dufort, M. Reine O'Brendy, Elisabeth Beaudry.

Elémentaire anglais.— *Avec satisfaction.*— Mlles Yvonne Vandal, Laure Brais.

PEDAGOGIE

A PROPOS DE FREQUENTATION SCOLAIRE (1)

FAUSSE INTERPRETATION DE M. GODFROY LANGLOIS

Québec, 12 décembre 1913.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans *L'Avenir du Nord*, du 28 novembre dernier la note suivante:

“Mercredi, (19 novembre, Assemblée législative) après-midi, M. Godfroy Langlois a provoqué un débat sur l'instruction publique.

(1) Cette lettre a été publiée (semaine du 14 au 20 décembre 1913) dans *L'Action Sociale*, *Le Soleil*, *Le Devoir*, *L'Avenir du Nord*, *La Croix*, *La Vérité*. *L'Événement* du 22 et *L'Action Sociale* du 18 novembre, lui ont consacré un article de rédaction.

"Le député de Saint-Louis, en s'appuyant sur les statistiques de M. l'abbé Dubois, visiteur des écoles de Montréal, et de M. C.-J. Magnan, inspecteur général de l'enseignement, prétend que les élèves des écoles primaires, quittent l'école vers l'âge de 10 ou 11 ans.

"Et il demande si les pouvoirs publics ont fait quelque chose pour enrayer le mal. "Il est indéniable, dit M. Langlois, que des progrès ont été réalisés depuis cinq ans: le salaire des institutrices a été augmenté, la fréquentation scolaire est meilleure, autrefois les octrois scolaires étaient de \$100,000, ils sont aujourd'hui de \$1 500,000; plusieurs écoles ont été fondées. Tout cela indique des efforts louables dans la bonne direction, et je suis prêt à en rendre le témoignage à qui il est dû. Mais je ne suis que le porte-parole de M. Magnan quand il dit que dans quatre ans, 62,000 enfants ont quitté l'école avant d'avoir reçu l'instruction nécessaire pour lutter avantageusement dans la vie. Malgré tout ce qui a été fait, il n'en est pas moins vrai que notre devoir est de nous mettre en face de ce problème de la fréquentation de l'école."

"M. Langlois préconise comme remède: un ministère de l'instruction publique, l'instruction obligatoire et l'uniformité des livres."

Cette affirmation de M. Langlois, "mais je ne suis que le porte-parole de M. Magnan quand il dit que dans quatre ans, 62,000 enfants ont quitté l'école," etc., etc., est absolument gratuite. Le député de Saint-Louis m'a fait dire une chose que je n'ai jamais dite, et la thèse fautive qu'il a développée devant la Chambre ne découle en aucune façon des statistiques que j'ai données lors de la convention des Trois-Rivières, en août 1913. Voici que j'ai dit aux Trois-Rivières:

"Des statistiques qui précèdent,⁽¹⁾ permettez-moi d'en mettre une en relief, celle de la scolarité, la plus importante, puisqu'elle est l'indice certain de l'efficacité de l'école. Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que sur un total de 18,651 élèves, 17,652 étaient dans le cours élémentaire, et que 1,698 seulement de ces derniers avaient atteint la 4^e année. Et vous avez remarqué aussi que sur 19,000 élèves près, un millier à peine suivaient les cours intermédiaire et supérieur.

"Voilà donc le point faible: la vie scolaire dure trop peu chez les neuf dixièmes de nos enfants, qui quittent l'école juste au moment où ils en profiteraient le mieux. Dans son rapport pour 1910-11, M. l'inspecteur Beaumier notait que 430 élèves de 14 à 16 ans, étaient inscrits dans les écoles des comtés de Maskinongé et de St-Maurice, sur un total de 10,524. "Ce tableau, disait M. Beaumier, fait voir que seulement 4,7% des élèves inscrits fréquentent l'école après l'âge de 13 ans."

"Je le sais, et je me hâte de le dire, il faut ici tenir compte d'une élite,

(1) Voir *L'Enseignement Primaire*, d'octobre 1913, page 72.

celle qui bénéficie des magnifiques institutions d'enseignement secondaire et primaire supérieure que possèdent Trois-Rivières et quelques paroisses du diocèse. Mais cette élite ne comprend guère plus de 2,000 élèves, ce qui porterait à 20% au plus le nombre des élèves fréquentant une école *après l'âge de 13 ans*.

"La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante, elle varie de 76% à 82%: c'est une moyenne supérieure à celle de quelques pays où l'instruction est obligatoire. Mais la durée de la fréquentation scolaire, ou scolarité, est trop courte. Peu d'élèves des écoles rurales, les garçons surtout, se rendent à la quatrième année, et le nombre de ceux qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur est infime

"Voilà donc le point faible: les élèves de nos écoles primaires, règle générale, quittent trop tôt la classe, insuffisamment préparés pour le rôle social qu'ils auront à remplir plus tard."

On le voit, j'ai démontré aux commissaires d'écoles du diocèse des Trois-Rivières que trop peu d'élèves, à la campagne, atteignaient la 4e année (dernière du cours élémentaire), mais je n'ai pas dit, comme le prétend M. Langlois, que ces élèves quittaient la classe après quatre années de séjour à l'école; je n'ai parlé que des élèves abandonnant la classe "après l'âge de 12 ans, et avant d'avoir atteint la 4e année." Inconsciemment ou non, le député de Saint-Louis a confondu les *années du cours* avec les *années de fréquentation scolaire*.

Pour prouver que M. Langlois n'a pu déduire ses conclusions de ma conférence des Trois-Rivières, je reproduis de son journal du 22 novembre ce passage de son discours:

"Ouvrons maintenant les rapports officiels du surintendant de l'Instruction publique et suivons pendant les quatre années du cours élémentaire les garçons et fillettes entrés à l'école en 1907-08.

1907-08 1ère année.....	77,282
1908-09 2e année.....	53,033
1909-10 3e année.....	36,514
1910-11 4e année.....	15,151

"Ce tableau indique que les 77,282 enfants qui étaient dans la première année du cours primaire en 1907-08 n'étaient plus en 1910-11 que 15,151 dans la quatrième année du même cours.

"Ces chiffres établissent que 62,000 enfants sont sortis de l'école élémentaire avant la quatrième année du cours."

Et il concluait:

"Si l'on veut bien admettre que la très grande majorité des enfants entrent à l'école à l'âge de 6 à 7 ans, il faut donc conclure que les quatre-cinquièmes quittent la classe à l'âge de dix et onze ans."

Voilà une conclusion qui ne découle nullement des statistiques du Surintendant de l'Instruction publique, ni des miennes. L'honorable M. de LaBruère et moi avons prouvé par nos statistiques que trop d'élèves n'arrivent jamais à la 4e année, mais nous n'avons jamais dit que ces élèves désertaient l'école vers l'âge de 10 et 11 ans!

Devant les congrès de commissaires d'écoles, j'ai déploré la désertion de l'école d'un trop grand nombre d'élèves (*vers l'âge de 14 ans*) qui n'avaient pas terminé au moins le cours élémentaire, et c'est tout. Je n'ai jamais dit que 62,000 sur 77,000 avaient déserté la classe après quatre années de scolarité. Ceci, c'est une trouvaille de M. Langlois, qui a confondu, je le répète, les années du cours avec les années de fréquentation; il a oublié que la moitié des élèves passent deux ans, parfois trois, dans la même année du cours: un élève est en deuxième année, mais il va à l'école depuis trois ans; un autre est en 3e, mais il fréquente la classe depuis quatre ans. La chose n'est pas particulière à notre province; il en est de même dans les autres pays, en plus ou en moins.

Pour prouver au député de Saint-Louis que jamais 62,000 sur 77,000 ont quitté en bloc les écoles après quatre ans de scolarité, vers l'âge de 10 ou 11 ans, je n'ai qu'à lui citer les statistiques des années 1907-08, 1908-09, 1909-10, et 1910-11, (1) relativement au nombre des enfants de 7 à 14 ans fréquentant les écoles:

Elèves de 7 à 14 ans, d'après recensement	Elèves de 7 à 14 ans, inscrits aux écoles.
1907-08 .. 137,489	129,685 (Page XXV)
1908-09 .. 142,053	135,007 (Page XXXIII)
1909-10 .. 145,410	135,525 (Page XXII)
1910-11 .. 146,418	138,842 (Page XXIII)

Ainsi l'écart le plus sensible entre le nombre d'enfants de 7 à 14 et le nombre des inscrits à l'école n'atteint pas 10,000, alors que le député de Saint-Louis porte cet écart jusqu'à 62,000!

Les élèves de 7 à 14 ans fréquentent les écoles: cette catégorie d'élèves a donné 94% comme présence moyenne en 1907-08 et en 1910-11; même pourcentage, une fraction près, pour 1908-09 et 1909-10.

Là n'est pas le point faible; le point faible, c'est le petit nombre d'élèves qui quittent définitivement l'école vers l'âge de 13 ou 14 ans avant d'avoir atteint au moins la 4e année, couronnement du cours élémentaire.

(1) Période prise comme point de comparaison par M. Langlois dans son discours devant la Chambre.

Mais le remède à ce mal ne se trouve pas dans l'instruction obligatoire. Je l'ai indiqué aux Trois-Rivières, et M. Langlois s'est bien gardé de citer cette partie de mes remarques :

“Le remède au mal signalé(1), l'inefficacité de l'école, se trouve surtout dans un choix plus judicieux du personnel enseignant, dans le maintien en fonction de ce personnel, au même poste, aussi longtemps que possible; dans le désencombrement des classes, et enfin, de la part des commissaires, dans une surveillance plus suivie et plus méthodique de la mise en opération du programme d'études.”

Après avoir cité un passage de mon discours des Trois-Rivières, M. Langlois en a tiré des conclusions fausses, et il a oublié de signaler le remède que je propose, remède qui ne comporte nullement l'instruction obligatoire.

C.-J. MAGNAN.

CAUSERIE PEDAGOGIQUE

COMMENTER LA PENSÉE SUIVANTE: “POUR FAIRE UN BON INSTITUTEUR, IL FAUT TROIS CHOSES: UN PEU DE SCIENCE, DU BONS SENS ET BEAUCOUP DE DEVOUEMENT.”

Former l'esprit et le cœur de son élève, les épurer, en combattre tous les mauvais penchants, faire contracter à l'enfant de bonnes habitudes, développer ses aptitudes tout en meublant sa tête des connaissances dont il aura besoin dans la vie... tel est le rôle du maître à l'école primaire. L'instituteur doit diriger l'œuvre de l'éducation pour que chaque enfant qui sort de ses mains devienne un homme vertueux, éclairé, utile à ses semblables, capable de remplir ici-bas les devoirs qui lui sont imposés par la Providence.

Elle est donc difficile et délicate la tâche de l'instituteur. Aussi doit-il posséder une somme de qualités professionnelles, sans lesquelles il ne saurait espérer aucun succès. Pour faire un bon instituteur, il faut: “Un peu de science, du bon sens et beaucoup de dévouement.” Examinons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

1° On dit qu'il lui faut “un peu de science”; ne confondez pas avec “peu de science”. Il n'est pas nécessaire que l'instituteur soit un homme universel, un *savant* mais il doit bien savoir ce qu'il veut enseigner. On n'enseigne bien que ce qu'on possède bien. Si le maître ne possède qu'à demi sa matière, il ne saura donner à ses leçons ni la clarté, ni l'intérêt, ni

(1) Extrait du discours des Trois-Rivières. Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 191

surtout la simplicité nécessaires pour attirer et fixer des esprits jeunes et mobiles.

Le maître doit être instruit. Sa science est comme le lait de la nourrice; plus il sera abondant et substantiel, plus le nourrisson profitera. Il faut savoir beaucoup pour enseigner peu. Voilà pourquoi on recommande tant à l'instituteur d'entretenir et d'augmenter son instruction.

Prenons, par exemple, l'enseignement de la géographie. Si l'instituteur ne possède que de simples notions sur cette branche, son enseignement se réduira à une sèche nomenclature. Mais s'il est pourvu, au contraire, de solides connaissances géographiques; s'il possède en dehors de la géographie physique, les rapports de cette science avec l'histoire, avec le commerce, l'industrie, les richesses du pays, il saura mettre de la vie dans son cadre, animer ses leçons qui seront, pour les enfants, l'occasion d'une foule de connaissances pratiques.

2° Le bon sens. Avoir du bon sens, c'est bien juger, distinguer le vrai du faux, c'est avoir l'esprit juste. On a dit avec vérité "qu'on peut être un sot avec de l'esprit, tandis qu'on ne l'est jamais avec du jugement et du bon sens". Dans la conduite de la vie, le bon sens devient le tact, c'est-à-dire le discernement de ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire, de dire ou de ne pas dire.

"Le bon sens doit être le maître de la vie humaine," a dit Bossuet. A plus forte raison doit-il être le guide de l'instituteur. Qui indique au maître, si ce n'est le bon sens, les moyens à employer pour maintenir l'ordre et la discipline au milieu d'une classe nombreuse, comment il faut tenir compte du caractère de chaque élève, de quelle manière il doit organiser son enseignement, pour le rendre simple et clair; quelles sont les méthodes à employer pour que tous les élèves en profitent également ?

Le bon sens joue un rôle si important dans l'éducation que, d'après certains esprits, il peut suppléer à la pédagogie, considérée par eux-même comme une science inutile. Mais comment les bons instituteurs ont-ils acquis le bon sens ? C'est en réfléchissant à tout ce qu'ils faisaient, en observant et en étudiant sans cesse les enfants, en tenant compte des conseils donnés par les gens d'expérience, par les journaux et les ouvrages de pédagogie. Il faut bien le dire, le bon sens est moins une qualité innée, qu'une qualité acquise. Sans doute, certaines personnes ont naturellement le jugement plus juste que d'autres, mais cela n'empêche pas que l'étude et la réflexion ne contribuent à le développer. C'est tellement vrai que les instituteurs qui se distinguent par le bon sens, appelé chez eux le *sens pédagogique*, ont généralement le goût des études de pédagogie.

On sait, par expérience, combien sont malheureuses les personnes dont l'esprit est faux. Elles se trompent à tout moment, commettent des bévues, inconsciemment pour ainsi dire, et rien n'est plus pénible ni plus désagréable que de vouloir raisonner avec elles. L'absence de bon sens chez l'instituteur serait autrement déplorable. . . .

Que la science de l'éducation ou le bon sens soit quelquefois le fruit d'un instinct heureux, nous le reconnaissons volontiers; il est des hommes qui naissent instituteurs, mais ce ne sont que de rares exceptions. En règle générale, une culture spéciale peut seule procurer à l'instituteur les précieuses qualités dont il a besoin.

3° Enfin, il ne peut y avoir de bon instituteur sans *beaucoup de dévouement*. Une vertu seule peut inspirer et soutenir le maître dans l'œuvre si difficile de l'éducation, c'est le *dévouement*. Qu'est-ce en effet, que se dévouer, si ce n'est se livrer sans réserve, s'oublier soi-même, se sacrifier tout entier? "Je le proclame bien haut, dit Monseigneur Dupanloup, qui-conque n'a pas dans le cœur, pour l'enfance, un dévouement paternel et maternel, n'est pas destiné au ministère de l'éducation."

Comment un instituteur serait-il en état de donner aux enfants les soins assidus, paternels qu'exige leur éducation, de supporter leurs défauts en cherchant à les corriger, de redresser leurs travers sans se rebuter? Comment aurait-il la force de surmonter son découragement près des natures déjà rebelles, s'il n'était soutenu par ce puissant ressort de l'âme qu'on appelle dévouement? Tout lui sera facile avec ce don inestimable. C'est encore le dévouement qui fait que le maître se donne à tous les enfants sans distinction, aux pauvres comme aux riches, aux faibles aussi bien qu'aux forts, et qu'il ne laisse aucun d'eux en arrière. Par le dévouement seul, il finit par s'en faire aimer, par les élever jusqu'à lui, par s'identifier avec ces jeunes âmes.

On ne se dévoue que pour ce qu'on aime, a dit un ancien. Or, s'il n'est pas de profession qui exige autant de dévouement que la profession d'instituteur, il n'en est aucune, par conséquent, qui demande autant d'affection car l'affection seule fait le dévouement sincère.

Le maître chrétien considère dans les élèves des âmes qu'il faut diriger vers Dieu. Cette pensée de foi allume et soutient son zèle et le porte à se dévouer, à l'exemple de son Divin Modèle.

Done, pour être un bon instituteur, il faut que le maître sache bien ce qu'il doit enseigner et qu'il possède le goût de l'étude; qu'il soit pourvu du bon sens, c'est-à-dire qu'il apporte du tact et de la méthode dans tout ce qu'il fait et enseigne; enfin, qu'il soit bien dévoué à son état, et qu'il aime par-dessus tout son école et ses élèves.

(L'École et la Famille.)



HYGIENE

L'ALCOOL N'EST PAS UN ALIMENT: AU CONTRAIRE

Monsieur le directeur,

Il me fait toujours plaisir de vous adresser des articles contenant des arguments contre l'alcool.

Aujourd'hui, j'ai la bonne fortune de vous donner un résumé du très beau travail de monsieur Edmond Perrier: "*L'alcool aliment*".

Certains aliments, lorsqu'ils sont en excès, ne sont ni décomposés, ni rejetés; ils demeurent dans l'organisme plus ou moins longtemps et peuvent devenir de véritables poisons.

C'est le cas de l'alcool.

L'organisme n'est capable de brûler qu'une petite quantité de cet *aliment*.

Un homme pesant 150 livres ne peut en brûler par jour que 72 grammes, et la dose de 60 grammes est déjà dangereuse; or, un litre de vin en contient près de 100 grammes, c'est-à-dire, près de deux fois plus qu'un homme vigoureux n'en peut utiliser en un jour; tout ce qui est ajouté comme petits verres ou apéritifs est simplement du poison.

Effet déprimant de l'alcool:

L'alcool, au surplus, n'a pas plus de vertu alimentaire que le sucre; un petit verre d'alcool ne met pas à la disposition de l'organisme plus de force réelle qu'un verre d'eau bien sucrée. Loin de produire la force, l'alcool engourdit la sensibilité et l'intelligence; la raison, modératrice de nos actions, se trouvant ainsi affaiblie, on parle et l'on s'agite hors de propos, ce qui donne ainsi l'illusion d'un accroissement de vigueur.

Une fois son ivresse dissipée, l'ivrogne éprouve une fatigue et un malaise qui ne sont qu'un reste de l'engourdissement dans lequel il a été plongé, et de l'épuisement résultant de l'activité désordonnée qui l'a précédé.

En aucun cas l'alcool n'est un aliment utile; loin de relever les forces, il les diminue; rien qu'à ce titre on devrait s'en interdire rigoureusement l'usage.

Les dépenses si considérables qu'impose l'abus des boissons alcooliques ne sont pas préjudiciables à l'ivrogne seul, elles sont au plus haut point nuisibles à sa famille; il travaille moins, n'économise plus, s'endette, laisse tous les siens dans la misère et devient, en raison de l'affaiblissement de sa constitution, une proie facile pour toutes les maladies microbiennes, et meurt finalement dans l'abjection.

Voilà le résultat *net* de l'effet de "*L'alcool aliment*".

DR J.-G. PARADIS.

Québec, janvier 1914.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique

DEUXIÈME PARTIE (1)

CHAPITRE II

LES ÉCOLES

I.—LES ÉCOLES PRIMAIRES

A.—Caractères de l'école Suisse

Un penseur anglais attribue aux Suisses l'instinct pédagogique. De fait, en visitant leurs écoles, en étudiant de près leurs méthodes d'enseignement, nous sommes nécessairement amenés à reconnaître la supériorité de l'éducateur suisse.

Malgré la diversité des systèmes d'éducation en Suisse, l'école primaire revêt dans tous les cantons un caractère commun: l'école est une grande institution dont tout le monde s'occupe, elle est l'une des bases essentielles de la prospérité publique; pour les familles, une garantie que leurs enfants seront élevés en vue du lendemain scolaire. Aussi, les instituteurs sont-ils bien convaincus que "ce qu'il faut, c'est l'épanouissement des vertus qui font l'homme et le citoyen." De là cette triple devise qui domine tous les programmes sans y être inscrite: *Morale, Hygiène, Patriotisme*.

MORALE.—La question morale à l'école, le célèbre éducateur suisse, Foerster, vient de l'exprimer dans une formule qui a toute la limpidité du cristal: "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme." (2) Dans leurs revues et dans leurs livres, les auteurs suisses sont unanimes à admettre "que l'éducation morale est plus importante que l'éducation intellectuelle".

Avec Foerster, la presque totalité des instituteurs et professeurs suisses croient "en la valeur unique de la religion au point de vue de l'éducation morale". (3)

D'accord avec cette judicieuse théorie, tous les cantons facilitent l'enseignement religieux. Dans celui de Fribourg, (qui est catholique) l'enseignement religieux est obligatoire pour tous les élèves professant le culte de la majorité des habitants du cercle scolaire auquel ils appartiennent" (4) Dans le canton de Genève (protestant), "l'enseignement religieux, prévu par la Constitution, pour les écoles primaires et les établissements secondaires, est donné exclusivement par les ecclésiastiques des deux cultes. Il est facultatif." (5) A Lucerne, canton catholique allemand, nous avons vu l'image du Christ dans toutes les écoles. (6)

HYGIÈNE.—Au point de vue de l'hygiène, l'école suisse réalise tout ce que les spécialistes ont jusqu'ici préconisé. "La vraie école n'est pas entre quatre murs, mais au grand air, à portée du livre toujours ouvert des splendeurs de la nature, à portée des difficultés proportionnées aux forces qui donnent déjà la notion salutaire de l'endurance et du support." (7) D'accord avec cette théorie, les commissions scolaires ou les cantons érigent partout des écoles spacieuses, dans les

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1913.

(2) "*L'Ecole et le caractère*," Sainte-Blaise, (près Neuchâtel) 1909.

(3) *Idem*, page 251.

(4) Loi du 17 mai 1884.

(5) Loi du 5 février 1886.

(6) D'après les renseignements recueillis sur place, nous avons constaté que les cantons catholiques traitaient mieux les minorités que les cantons protestants.

(7) Voir dans le volume de notre Rapport, page 182, un article de la *Réforme sociale* (1er novembre 1909) confirmant ce que nous disons sur l'école suisse, au point de vue religieux.)

(7) John Kaufmann, *L'Instruction en Suisse*.

endroits les plus agréables(1). Sous la poussée de l'éducation nouvelle, mise à la mode par le Dr Cecil Reddie, en Angleterre, Desmoulin et Bertier, en France, la Suisse allemande met largement en pratique la théorie de Kaufmann, que nous venons de citer. Les élèves de cette région vivent leur vie scolaire au grand air. La pédagogie helvétique ne se préoccupe pas seulement de l'enfance normale, elle pourvoit à l'éducation des anormaux. Dans quelques cantons, il existe pour les enfants de constitution faible, ce que l'on appelle le *sanatorium école*; les établissements pour les sourds-muets, pour les aveugles se développent également. Signalons au passage deux ou trois écoles de bégnes, autant de consacrées aux épileptiques, un plus grand nombre encore destinées aux enfants d'une intelligence faible, sans compter, dans les grands centres, les classes spéciales qui leur sont affectées. L'hygiène scolaire a prévu des salles de douches et de gymnastique, et l'œuvre des cuisines scolaires(2) s'est développée d'une manière surprenante. On peut dire que l'enfance nécessiteuse est entourée, protégée de toutes les manières, sans oublier l'époque des vacances, qui voit les petits écoliers organisés en colonies, partir pour la campagne sous une surveillance dévouée.

Dans le canton de Genève, le législateur s'est préoccupé du bien-être de l'élève:

"La disposition des bâtiments sera déterminée par l'exposition, la configuration et les dimensions du terrain, les ouvertures libres sur le ciel et surtout la distance des constructions voisines.(3)

Les faces éclairées des bâtiments seront assez distantes des bâtiments voisins pour que, dans les classes de l'étage inférieur, les élèves les plus éloignés des fenêtres reçoivent le jour direct du ciel et que leur œil, placé au niveau de la table, puisse encore percevoir une étendue verticale du ciel d'au moins 0m30 mesurée sur la fenêtre."(4)

A tous les degrés de l'école primaire, la gymnastique figure sur les programmes, et les promenades scolaires sont aussi très en honneur. "Les leçons prises sur place dans quelque usine ou quelque manufacture ont une importance et un intérêt sur lesquels pas n'est besoin d'insister. Pareilles visites sont la corrélation de la leçon de choses donnée en plein air au jeune écolier, or ce plein air c'est la campagne et ses travaux, la campagne et son activité, qui occupent et font vivre plus d'un tiers de notre population."(5)

Nous venons de dire que la gymnastique figure sur les programmes scolaires en Suisse. Au témoignage des nombreux éducateurs que nous avons rencontrés dans ce pays, elle y est large-

(1) A Genève, l'une des écoles primaires est située au beau milieu d'un parc, c'est l'école du Parc Montbrillant (563 élèves). Les pelouses, les fleurs, les arbres, les étangs, tout est confié "à la garde des élèves".

(2) A Genève, à l'école du Parc Montbrillant, nous avons vu fonctionner une cuisine scolaire. Elle est administrée par une commission de citoyens. Les enfants pauvres y reçoivent gratuitement le dîner. Afin de ne pas blesser les miséreux, les cartes du dîner sont distribuées à tous les enfants; s'en sert qui veut. Grâce à cette délicate précaution, aucun enfant n'est humilié aux yeux de ses camarades.

(3) Art. 121, *Règlement de l'enseignement primaire*.

(4) Art. 133, *Règlement de l'enseignement primaire*.

(5) John Kaufmann.

ment pratiquée. (1) Les établissements scolaires en font une partie intégrale de leurs programmes, et il y a en Suisse 2/3 écoles destinées à former les maîtres de ces leçons. "L'idéal serait qu'une heure pût, chaque jour, être consacrée aux exercices dits préliminaires, exercices hygiéniques ne provoquant pas la fatigue, mais sollicitant de la part du muscle, un effort parallèle à celui que l'on souhaite obtenir de la part de l'intelligence." (2)

PATRIOTISME. — Dès le cours inférieur de l'école primaire, le petit Suisse apprend à adorer et à aimer sa belle patrie. Chants patriotiques, récitations, (3) récits historiques préparent les jeunes élèves à recevoir l'enseignement de l'histoire nationale, enseignement qui ne se donne d'une façon directe qu'à partir du cours moyen. Les livres de lectures sont remplis des plus belles pages de l'histoire de la Suisse. L'histoire de chaque canton est enseignée avec un soin jaloux. Dans les écoles de Fribourg et de Genève nous avons vu de petits manuels contenant l'histoire de ces cantons. Chaque canton a son chant national particulier. (4) Dans les leçons d'histoire, les maîtres exaltent les héros de l'Helvétie (5).

(1) Néanmoins, nulle part en Suisse, nous avons constaté l'engouement pour le sport violent. Là, on se garde de donner à l'éducation physique la supériorité sur l'éducation intellectuelle et morale. Développer le corps de l'enfant en vue de cet axiome: *Mens sana in corpore sano*, voilà le but de la gymnastique dans l'école helvétique. Dans la salle de gymnastique d'une école secondaire nous avons remarqué cette pancarte, qui illustre très bien ce que nous venons de dire:

"Dans nos jeux et dans nos travaux,
Point de vaincus, point d'adversaires;
Mais de pacifiques rivaux:
Quelques-uns vainqueurs et tous frères."

Et sur l'autre côté:

"Fils de la liberté, gardez bien votre mère;
Pour être libres, soyez forts;
La République au cœur austère
Réclame en son culte sévère
Les vertus de l'âme et du corps."

(2) "L'Instruction en Suisse."

(3) Dans un cahier de devoir (Fribourg) nous avons lu: *Récitation du jour: HONORONS NOS GRANDS CITOYENS.* Nous avons noté la dernière strophe du morceau:

"Honorons nos grands citoyens,
Honorons nos grands hommes!
Ils nous ont conquis les moyens
D'être ce que nous sommes;
Devant la mort qui les abat,
La fierté s'humilie,
Que nul de nous ne soit ingrat!
Que nul ne les oublie!"

(4) En Suisse, on ne redoute pas le *provincialisme*. Au contraire, la Confédération laisse chaque canton cultiver son propre patriotisme: drapeau particulier, chant national spécial au canton. En permettant ainsi, ou plutôt en respectant les sentiments patriotiques des cantons, le pouvoir fédéral s'attache plus fortement les différentes petites provinces suisses. En respectant la langue et les sentiments des trois groupes principaux qui se partagent la Suisse (français, allemand et italien) la Confédération s'assure la fidélité et le dévouement de tous ses enfants. Le patriotisme local n'affaiblit pas le patriotisme national; au contraire.

(5) Nous cueillons l'anecdote scolaire suivante dans une revue suisse:

D.—Dis-moi, mon ami, quelles sont les causes qui amenèrent la bataille de Morat?

R.—C'est que Charles-le-Téméraire était en colère contre les Suisses.

D.—Et pourquoi?

R.—Parce que les Suisses l'avaient *taupé* à Grandson."

Dans les promenades scolaires, les enfants font connaissance avec les sites aujourd'hui paisibles où parlent encore éloquentement les souvenirs de l'histoire (1).

"Il y a quelques années, raconte le professeur suisse Kaufmann, au cours d'une excursion de collègues genevois, nous avons assisté à une scène simple et touchante dans le bosquet aux Trois Sources de la Plaine du Grûth. Des écoliers portant le drapeau d'Uri y écoutaient avec recueillement et tête découverte la lecture du serment prêté en 1307. . . . Le maître accompagna cette lecture d'une courte et vibrante allocution, après quoi tous entonnèrent le cantique suisse."

Voilà, certes, une vraie leçon de patriotisme.

C.-J. MAGNAN.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Enseignement de la Gymnastique

(Conférence donnée par M. J.-Emile Jolin, professeur à l'Académie Saint-Joseph de Québec, devant l'Association des Instituteurs catholiques de Québec, le 5 juin 1913).

Monsieur le Président,

Messieurs,

En donnant pour titre "La gymnastique à l'école primaire" à cette petite conférence, j'avais en vue une courte narration intitulée "Moyens de procurer à la jeunesse écolière une santé ferme, pour la vie." Vous me pardonnerez si parfois dans cette petite causerie je tombe dans le domaine hygiénique, en effet, l'hygiène et la gymnastique sont presque synonymes. Pour bien vous démontrer l'importance de la gymnastique, je vais premièrement en donner une définition, le plus exactement possible, et après, vous en faire l'histoire, ensuite en faire connaître les effets physiques et moraux. La gymnastique ou culture physique est l'ensemble des mouvements raisonnés, pratiqués pour le plus grand bien du corps. Elle a donc pour but immédiat le bien du corps, qu'on peut envisager à un triple point de vue: 1° fortifier la santé et accroître la vigueur corporelle en activant et en régularisant les grandes fonctions de l'organisme (*But hygiénique*); 2° assurer au corps un développement harmonique et intégral, cultiver tous les organes dans la proportion qu'il convient, prévenir, combattre et corriger toutes les déformations corporelles (*But esthétique*);

(1) Voici les premières strophes de quelques chants nationaux suisses:

PRIERE POUR LA PATRIE

PAYS DE NOS AIEUX

O Dieu de nos pères!
Toi qui les gardas
Dans les jours sévères
Et dans les combats:
Dieu fort, Dieu propice,
Jusque en tes splendeurs
Les fils de la Suisse
Élèvent leurs cœurs.

Pour toi pays de nos aïeux,
Grandi par leurs victoires,
Nos voix s'élançant vers les cieux
En célébrant tes gloires.
Des bords du Rhône aux bords du Rhin
Une noble alliance
De nos heureux cantons resserrant le lien,
Conserve notre indépendance.
Pays, à toi tous nos amours?
Lieu de notre naissance,
Nous t'aimons toujours!

3° apprendre à mieux régler, dans les mouvements, la force musculaire et la dépense nerveuse, afin de produire la plus grande résistance à la fatigue (*But économique*)—Elle a aussi un but *médical*: elle favorise le travail de l'esprit en exerçant une heureuse influence sur le cerveau qui en est le principal instrument. Elle contribue à fortifier la volonté et à former le caractère. Je reviendrai sur ce sujet en vous parlant des effets physiques et moraux.

HISTOIRE DE LA GYMNASTIQUE

La gymnastique n'est pas une question nouvelle; elle est un sujet ancien, et qui, de nos jours, fait admettre à ses ennemis son opportunité comme sauvegarde de la santé des peuples. L'histoire nous rapporte qu'elle était très en honneur chez les Grecs dans leurs fêtes civiques et patriotiques, et depuis, la Suède et la Norvège ont le mieux conservé cette coutume. A l'instar de ces deux pays, la France la rend obligatoire dans la milice en 1882, dans les écoles primaires en 1902 et dans les écoles normales en 1904 après plus d'un demi-siècle de pratique.

L'Angleterre et les Etats-Unis, rarement en arrière, dans le progrès, voient dans la gymnastique un moyen puissant de rendre le peuple fort et font de cette matière un enseignement spécial dans leur programme.

Aux Etats-Unis, quelques hygiénistes, après l'examen médical des écoliers, trouvèrent, il y a plusieurs années, que pas plus de 12% étaient complètement sains. Or, depuis que la gymnastique et les mouvements d'ensemble sont entrés plus officiellement dans les écoles, la proportion des élèves complètement sains est montée au-dessus de 25%. Lord Strathcona ayant un grand amour pour les Canadiens créa une fondation de \$250,000 destinées aux frais de l'enseignement de la gymnastique au Canada, et plus tard il fit un nouveau versement de \$50,000. Dès la première année de la création de ce fonds, en 1909, cinq provinces répondent généralement au désir de Lord Strathcona, 3,000 instituteurs sont brevetés en culture physique, ce sont pour la plupart des professeurs anglais. Ici, dans la province de Québec, la gymnastique a toujours été un peu pratiquée, surtout dans les écoles normales. L'abbé Desrosiers nous le prouve ainsi à la page 110 de l'histoire des écoles normales. "Il fait plaisir de constater qu'à Jacques-Cartier, et dès le début, la gymnastique fut en honneur parmi les élèves-maîtres aussi bien que parmi les cadets de l'école d'application. A Laval, les directeurs favorisèrent la culture physique par des exercices militaires, la gymnastique ou l'escrime, et, en 1868, M. Dawson introduit au McGill un cours régulier de gymnastique raisonnée pour les élèves de la classe élémentaire."

Certains collèges classiques, surtout ceux de Montréal, consacrent à la gymnastique depuis nombre d'années une heure ou deux par semaine. C'est donc dire que la gymnastique vivait en notre province française et que Lord Strathcona n'a fait qu'éveiller ce mouvement sous une forme nouvelle et méthodique. Quelques universités donnent aussi sous la direction d'experts en culture physique un cours régulier, je nomme particulièrement l'université Laval de Montréal, où tous les étudiants suivent le cours; le Dr Lasnier en est le médecin-instructeur. Je cite ici quelques-unes de ses paroles. "Les médecins, dit-il, ont tort de se désintéresser de la gymnastique, car il y a plus dans les exercices physiques pour augmenter la vitalité humaine que dans tous les agents thérapeutiques. Dans la province voisine, l'université Queen de Kingston a été la première à obliger ses élèves au cours de gymnastique, et maintenant ses imitatrices sont nombreuses. Là on a pour principe que l'éducation est incomplète si le corps n'est pas cultivé comme l'intelligence." Dans tout le Dominion, la gymnastique s'enseigne dans les écoles primaires depuis 1909 excepté en Manitoba et en Province de Québec où le mouvement ne fait que naître. Le Comité Catholique à sa réunion du 6 octobre 1910 exprima le vœu suivant "Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, convaincu de l'utilité des exercices gymnastiques et de l'entraînement militaire parmi la jeunesse des écoles, et disposé à leur donner tous les encouragements, fera tout en son pouvoir pour arriver à les établir partout où ce sera possible."

En 1909, le même comité faisait une réponse analogue: espérons que des moyens plus expéditifs seront pris pour que la gymnastique s'enseigne dans les écoles canadiennes-françaises; ce sera le complément de l'éducation en notre province. (*à suivre*)

Pour l'Europe

M. J.-N. Miller, Secrétaire du Département de l'Instruction publique. Mme Miller, s'embarqueront le 30 de ce mois, à Boston, pour un voyage de quelques mois en Europe. Nous souhaitons à M. et Mme Miller agréable voyage et heureux retour.

Exercices de sauvetage en cas d'incendie

- 1° Permettre aux enfants de se couvrir la tête et les épaules durant la froide saison.
- 2° Prévenir les émotions qui peuvent être fatales chez les enfants nerveux ou impressionnables: ne pas crier: AU FEU! mais se servir d'un sifflet pour donner le signal.
- 3° Exempter les enfants infirmes de ces exercices.

Dans nos Ecoles Normales

ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

(Séance du Cercle pédagogique)

Cette séance fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Émard, évêque de Valleyfield. En voici le programme:

- (1) Ouverture: Piano: "Près du ruisseau". P. Lacour: Mlles Simone Lefebvre, Cécile Lamarche, Wilhelmine St-Amour, Eustelle Pigeon, Marguerite Tassé, Laurentia Tousignant.
 - (2) Rapport de la dix-septième séance: Mlle Cécile Lamarche, C. A., Secrétaire.
 - (3) Récitation: *Keeping his Word*: Mlle Gilberte Miron, C. A.
 - (4) Concertation: "La rédaction à l'école primaire": *Partie théorique*: Mlles Simone Lefebvre, Juliette Lalonde, Marie-Ange Leboeuf, Thérèse Chartrand, Blanche Montpetit.—*Partie pratique*: Mlle Simone Lefebvre, Un groupe de l'école d'application.
 - (5) Solo de piano: "En automne". *Moszkowski*: Mlle Simone Lefebvre.
 - (6) Conférence: "La préparation personnelle de la maîtresse, première condition du succès dans l'enseignement de la rédaction". Mlle Imelda Masse, C. A.
 - (7) "Aux étoiles". J. Massenet: Chœur des élèves.
 - (8) Douzième étude de psychologie pédagogique: "Importance de la réflexion et de l'observation dans l'exercice de l'autorité", (suite): Monsieur le Principal.
 - (9) "Polyeucte": Acte I, Scène IV, Acte II, Scène I:

Pauline Mlles	Cécile Lamarche
Félix	Alphonsine Boyer
Albin	Marie-Ange Leboeuf
Sévère	Diane Laberge
Fabian	Hortense Prigent.
 - (10) Sortie: "Air de ballet". A. Gillis: Mlles Simone Lefebvre, Marguerite Tassé, Cécile Lamarche, Wilhelmine St-Amour, Eustelle Pigeon, Diane Laberge.
- La prochaine séance est fixée au Vendredi, 13 février prochain.



MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

La préparation du devoir se fera par une conversation avec les élèves devant l'image.



M.—Mes enfants, voici une image que nous allons *écouter* ensemble, elle va nous parler aux yeux. Considérez-la bien, et je vous ferai ensuite quelques questions auxquelles vous répondrez sans peine si vous savez réfléchir sur ce que vous avez sous les yeux. Tâchez de bien voir.

(*Laissez quelques instants aux élèves pour observer.*)

Voyons d'abord ce que représente cette image.

Elève.—M. elle représente des enfants qui se couchent.

(*Exigez toujours une phrase complète pour réponse.*)

M.—Etes-vous certain que c'est le coucher? N'est-ce pas plutôt le réveil?

E.—Non, M., si c'était le réveil, celui qui a fait l'image ne l'aurait pas encadrée avec des étoiles.

M.—Voyez-vous encore quelque chose qui montre que ce n'est pas le réveil?

E.—Oui, M., la petite fille qui ne dort pas aurait ouvert les rideaux qui sont fermés devant la fenêtre.

M.—Très bien. Maintenant voyez-vous plusieurs enfants?

E.—Oui, M., il y en a deux, un petit garçon et une petite fille.

M.—Ces deux enfants sont-ils grands? Quel âge pensez-vous qu'ils ont?

E.—M., ce sont des enfants de trois ou quatre ans.

M.—C'est bien cela; et qu'elles sont leurs occupations journalières?

E.—M., ils ne vont pas encore à l'école, je crois qu'ils passent une grande partie du temps à jouer.

M.—Qu'est-ce qui vous fait croire cela?

M.—On voit toutes sortes de jouets, des poupées, des petits animaux.

M.—Pensez-vous que ces enfants sont soigneux?

E.—Oh! oui, M., les jouets sont bien rangés.

M.—Très bien! Parlez un peu de ceux du petit garçon.

E.—M., on voit un petit cheval, un âne, un éléphant, un chat qui sont en ligne devant le lit sur le plancher, puis un petit ours que le petit garçon tient dans ses bras en dormant.

M.—Oui, c'est bien, mais vous auriez pu dire un mot de la grosseur des animaux: il sont tous représentés petits, mais sont-ils bien proportionnés?

E.—Oh! non, M., l'éléphant devrait-être plus gros que le petit cheval, et l'âne devrait être plus petit et le chat aussi.

M.—Très bien. Comment reconnaissez-vous l'âne?

E.—A ses grandes oreilles.

M.—Et l'éléphant?

E.—A sa rondeur.

M.—Est-ce qu'il n'a pas quelque chose de particulier qu'on ne voit pas dans l'image?

E.—Oui, M., son grand nez qui traîne jusqu'à terre et qu'on appelle sa trompe.

M.—A voire idée, quel est le préféré du petit garçon ?

E.—M., c'est son petit ours qu'il a couché avec lui.

M.—Le petit garçon est-il soigneux seulement pour ses animaux ?

E.—Non, M., on voit ses habits bien rangés sur la chaise, où il les a mis en se déshabillant.

M.—Maintenant, quels sont les jouets de la petite fille ?

E.—M., ce sont des poupées.

M.—Il y en a donc plusieurs ?

E.—Oui, M., on en voit quatre.

M.—Et où sont-elles ?

E.—Il y en a deux qui sont couchées dans la petite voiture, et les deux autres sur un tapis.

M.—Comment la petite fille traite-t-elle ses poupées ?

E.—Comme si c'étaient ses enfants.

M.—Qu'est-ce qui vous fait croire cela ?

E.—C'est la manière dont elle les a couchées. On voit qu'elles sont bien *abritées*. Et puis avant de s'endormir, comme une bonne mère, elle s'assure que tous ses enfants sont bien.

M.—C'est parfaitement répondu. Croyez-vous que la nuit sera bonne pour la petite mère ?

E.—Oh ! oui, ses *enfants* ne la réveilleront pas.

M.—Y a-t-il quelque chose que les enfants ont dû faire avant de se coucher ?

E.—Oui, M., ils ont fait leur prière.

M.—C'est cela. Il est bien certain que ces enfants ne seraient pas si bons et si soigneux s'ils ne méritaient pas d'être bénis de Dieu en faisant bien leurs prières. Maintenant, vous avez déjà dit que tout est encadré dans des étoiles; n'y a-t-il pas encore quelque chose d'intéressant en bas de l'encadrement ?

E.—Oui, M., les anges qui sont représentés, les mains jointes, en admiration devant les enfants; ils étendent leurs ailes pour protéger leur sommeil.

M.—Mais les anges sont des esprits; ils n'ont pas de mains, ni d'ailes ?

E.—Non, M., mais on les représente ainsi pour nous montrer qu'ils nous protègent et veillent sur nous, pour nous faire penser à eux.

M.—Très bien, mes enfants. Vous voyez combien de choses intéressantes cette image nous a dites. Vous allez être capables maintenant de raconter cela tout seuls. Ce sera votre devoir de rédaction. Avec le canevas que vous allez prendre par écrit, le travail sera facile. Ecrivez donc ce que je vais vous dire :

CANEVAS:—C'est le soir—heure du repos arrivée—les étoiles—les animaux de Paul—les poupées de Georgette—Paul a un préféré—Geor-

gette est comme une maman—prière faite—rideau tiré—tout va reposer—les anges protecteurs.

Exemple de ce que les élèves pourront faire :

C'est le soir; l'heure du repos a sonné pour Paul et Georgette, car les étoiles ont paru et lorsque les étoiles se lèvent, les enfants doivent se coucher.

La journée a été bien employée: Paul n'a pas une petite occupation avec tous ses compagnons de jeu, son petit cheval roux, son âne gris, son gros éléphant au long nez qui traîne à terre, son joli chat blanc et noir et son gentil petit ours brun.

Les occupations de Georgette ne sont pas moindres avec ses quatre jolies poupées qu'elle traite comme des enfants.

Toute la petite famille de Georgette est déjà couchée, les deux plus jeunes dans la petite voiture, les deux autres sur un joli matelas par terre; les couvre-pieds sont bien bordés. La petite maman a fait sa prière et avant de se mettre au lit, elle jette un dernier coup d'œil pour s'assurer que tout son petit monde dort bien.

Paul a rangé ses animaux près de son lit: le petit cheval, l'âne gris l'éléphant vont dormir debout, le chat est assis dans l'alignement, mais le petit ours, le préféré, est couché avec son maître qui le tient bien serré contre lui. Comme Georgette, Paul a fait sa prière et c'est un bon petit garçon, car on voit qu'il est bien soigneux de ses vêtements qui sont en bon ordre sur la chaise de son lit.

Le rideau est tiré devant la fenêtre, tout le monde va dormir.

L'auteur de l'image a eu la bonne pensée de mettre dans l'encadrement des anges recueillis qui admirent les bons enfants et les protègent durant leur sommeil comme ils les ont protégés durant leurs jeux.

—Telles sont à peu près les pensées que les élèves exprimeront dans leur rédaction, après la préparation que nous donnons plus haut. Rappelons-nous toujours que l'effort fait par les enfants pour s'exprimer par écrit mérite surtout encouragement et qu'il est très profitable. La perfection ne viendra que peu à peu par la pratique souvent répétée d'exercices très imparfaits d'abord, un peu mieux par la suite et très bons avec le temps. "C'est en forgeant qu'on devient forgeron". C'est en écrivant qu'on apprend à écrire.

H. NANSOT

Insp. d'écoles.

Récitation et Analyse Littéraire

LE LOUP ET LE CHIEN

Un loup n'avait que les os et la peau,
 Tant les chiens faisaient bonne garde.
 Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
 Gras, poli, qui s'était fourvoyé par négarde.
 L'attaquer, le mettre en quartiers,
 Sire loup l'eût fait volontiers,
 Mais il fallait livrer bataille,
 Et le matin était de taille
 A se défendre hardiment.
 Le loup donc l'aborde humblement,
 Entre en propos et lui fait compliment
 Sur son embonpoint qu'il admire.
 Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,
 D'être aussi gras que moi, lui repartit le chien.
 Quittez les bois, vous ferez bien:
 Vos pareils y sont misérables,
 Caneres, hères et pauvres diables,
 Dont la condition est de mourir de faim.
 Car, quoi, rien d'assuré, point de franche lippée,
 Tout à la pointe de l'épée!
 Suivez-moi, vous aurez un bien meilleur destin.
 Le loup reprit : Que me faudra-t-il faire ?—
 Presque rien, dit le chien, donner la chasse aux gens
 Portant bâtons, et mendians;
 Flatter ceux du logis, à son maître complaire
 Moyennant quoi votre salaire
 Sera force reliëfs de toutes les façons,
 Os de poulets, os de pigeons,
 Sans parler de mainte caresse.
 Le loup déjà se forge une félicité
 Qui le fait pleurer de tendresse.
 Chemin faisant il vit le col du chien pelé.
 Qu'est-ce là ? lui dit-il.—Rien.—Quoi rien!—Peu de chose.
 —Mais encor ?—Le collier dont je suis attaché
 De ce que vous voyez est peut-être la cause.—
 Attaché ! dit le loup ; vous ne courez donc pas
 Où vous voulez ?—Pas toujours ; mais qu'importe ?
 —Il importe si bien que de tous vos repas
 Je ne veux en aucune sorte,
 Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor.
 Cela dit, maître loup s'enfuit, et court encor.

LA FONTAINE.

PENSÉE

A SA FRANCHE NATURE, OH ! LAISSEZ DONC CHAQUE ÊTRE ;
 LAISSEZ-LE VIVRE EN PAIX AUX LIEUX QUI L'ONT VU NAÎTRE.

BRIZEUX.

CONSEILS PÉDAGOGIQUES

BIOGRAPHIES.—LA FONTAINE (Jean de) né à Châteauneuf-Thierry en 1621, mort à Paris en 1695, est le premier des fabulistes français et même de tous les fabulistes. Ses fables, au nombre de 239, sont presque toutes imitées d'auteurs anciens ou modernes, mais elles sont écrites d'une manière si originale, qu'elles ont valu au poète le surnom d'*inimitable*. La Fontaine est l'auteur d'autres œuvres moins appréciées.—BILIEUX poète né à Lorient en 1803, mort en 1858, consacra tout son talent à peindre les mœurs de la Bretagne.

ANALYSE DU MORCEAU.—La Fontaine nous a bientôt présenté ses personnages. Voici un loup qui n'a "que les os et la peau" et un dégue qui "gras, poli, aussi puissant que beau", mais un peu imprudent, puisque, il se fourvoie sur le chemin des loups. C'est court et pourtant suffisant, ce qui n'est pas exprimé se devine, et une plus large énumération fatiguerait l'esprit. C'est ce qu'on appelle la *concision* dans le style; chacun peut en faire son profit.

Que dirons-nous du reste de la fable? N'est-ce pas un petit chef-d'œuvre que ce discours du chien qui peint si bien toutes les douceurs qu'on retire de la servitude moyennant l'abandon de sa liberté? Et ce dialogue rapide entre les deux personnages, quand le loup a flairé le danger.

Quant à la morale de la fable, il ne faut pas la prendre au pied de la lettre. La liberté absolue n'existe que pour les loups, abstraction faite encore des coups de fusil qui les attendent. Pour bien comprendre cette fable il suffit de lire la maxime de Brizeux qui la termine.

Restez donc chez vous, enfants des campagnes, maigres peut-être, mais robustes et pleins de vie; jouissez-y en paix de votre grande et saine liberté, et ne venez pas dans les villes où, pour vivre plus grassement, vous trouveriez des chaînes qui ne conviennent ni à vos humeurs, ni à votre "franche nature."

LITTÉRATURE.—LA CONCISION DANS LE STYLE.—La concision est l'art d'exprimer en peu de mots tout ce qu'on veut dire. C'est une des qualités principales du véritable écrivain. Les mots inutiles ou superflus embarrassent le style et nuisent à sa clarté. Ces deux vers:

Un loup n'avait que les os et la peau
Tant les chiens faisaient bonne garde,

laissent facilement deviner que le loup était maigre, parce que les chiens vigilants ne lui permettaient pas de manger les brebis. C'est un modèle de concision.

EXPLICATION DES MOTS.—*Poli*, luisant.—*Fourvoyé*, égaré.—*Hère*, homme sans mérite, sans fortune.—*Lippé*, bouchée; bon repas.—*Reliefs*, restes de festin.

DICTION.—PRONONCIATION DU MOT *donc*.—Lorsque le mot *donc* se trouve dans le corps d'une phrase, on ne fait pas sentir le c. Prononcez: *Le loup box l'abarde hain'lement, etc.*

PRONONCIATION DE OS.—Littérateur recommande de prononcer ce mot ô au singulier comme au pluriel, *un ô, des ô*. Prononcez donc *ô de poulets, ô de pigeons*. Il dit toutefois que plusieurs font sentir l's au singulier comme au pluriel, ce qui paraît être toléré. Dans tous les cas l'ô de ce mot est toujours long, et c'est une faute de dire *un osse, des osse*.

Cette fable doit être dite sur le ton un peu benhomme, naïf et gai qui convient aux fables. Le dialogue de la fin doit être vif et pressé, tout en faisant ressortir l'étonnement du loup et l'embaras du chien qui n'ose avouer la marque de son esclavage.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

How many boys are there in the picture? There is one boy in the picture.

In the picture how many boys are there? In the picture, there is one boy.

How many boys do you see in the picture? I see one boy in the picture.

You see how many boys in the picture? I see one boy in the picture.

In the picture how many boys do you see? In the picture I see one boy.

How many boys are to be seen in the picture? One boy is to be seen in the picture.

In the picture how many boys are to be seen? In the picture one boy is to be seen.

How old is the boy? I can't say how old he is.

Why can't you say how old he is? I can't say because I don't know the boy's age.

How old do you suppose him to be? He may be ten, he may be eleven, he may be twelve, he may be thirteen he may even be fourteen years old.

May, he not be six, seven, eight or nine years old? He may but I don't think he is so young.

Why do you think he is not so young. The size of his feet and his hands prevents me from thinking him younger than ten years.

Say what the boy has on. He has on a cap, a pleasant smile, a shirt, a pair of overalls, and a pair of strong boots.

What kind of cap has he on? He has on a cap, with a peak.

What is a peak? It is a projecting piece in front of a cap, formerly made of leather.

What is its use? Its use is to shade the eyes.

Has a peak any other use? Yes it is easier to put on or take off a cap with a peak than one without a peak.

In the present case does the peak shade the boy's eyes? In the present case the peak does not shade the boy's eyes.

Why does not the peak shade the boy's eyes. It does not shade the boy's eyes because he has his cap on the back of his head.

What is the color of the cap? It is dark gray.

Hanging down over the boy forehead on the right side what do you see? Hanging down over the boy's forehead on the right side I see the boy's hair.

Describe the boy's shirt. It is a white shirt open at the throat and the sleeves are rolled up to the boy's elbows.

Describe the boy's overalls. The overalls, which the boy has on, are gray; they come up almost to the boy's shoulders, they are held up by straps with buckles. They are very baggy on the boy and are turned up at the ankles because they are too long for him.

What kind of boots has he on? He has on strong laced boots.

Where is the boy standing? He is standing behind a wheelbarrow.



What is a wheelbarrow? It is a frame, or a box, with a wheel in front and two handles behind, pushed or rolled by a single person.

In front of the boy what is there? In front of the boy there is a wheelbarrow.

What do you see on the boy's right? On the boy's right I see one of the handles of the wheelbarrow.

Do you see the other handle of the wheelbarrow? No, I don't see the other handle of the wheelbarrow.

Has it another handle? Yes, it has another handle?

Are you sure that it has another handle? Yes I am sure that it has another handle.

Are you perfectly sure that it has another handle? Yes I'm perfectly sure that it has another handle.

If as you say, you don't see the other handle how can you be perfectly sure that it has another handle? The back of the wheelbarrow is not resting on the ground; it has been raised; it has been raised evenly; it can be raised evenly only by means of two handles.

Who has raised the wheelbarrow? The boy has.

How has he raised it? He has raised it by means of the handles.

Where is the boy standing? He is standing at the back of the wheelbarrow between the two handles. What is his right hand doing? It is holding up one handle of the wheelbarrow.

What is his left hand doing? It is holding up the other handle of the wheelbarrow.

How are his feet placed? They are placed wide apart.

Why has the boy placed his feet wide apart? He has placed them wide apart that he may have more strength to lift and push the wheelbarrow.

What is the boy doing? He is pushing the wheelbarrow before him.

On the wheelbarrow what is there? There is a pumpkin on the wheelbarrow.

Is it a big pumpkin or a little one? It is a very big pumpkin.

What is a pumpkin? It is a climbing plant and its fruit the latter is large and is eaten cooked.

Would it not take a very big pot to cook the pumpkin shown in the picture? It certainly would if the pumpkin were cooked whole.

How is a pumpkin cooked? It is cut up, the rind, peel or skin is taken off, the pieces are placed in a preserving pan with about an equal weight of molasses or sugar and a number of slices of lemon to flavor it, then the pan is placed over a slow fire and the contents are stirred slowly, from time to time, with a wooden spoon, till the whole mass has become soft and has been properly cooked.

When cooked what is it called? When cooked it is called pumpkin-jam.

Is pumpkin-jam a delicacy? It is matter of taste; those who like it very much find it delicious; those who like it less, don't find so it good and those who don't like it at all never cry for it.

With what is eaten? It is generally eaten with bread.

Is the pumpkin ever eaten under any other form than that of jam? Yes it is much used as food dressed in a variety of ways, as in the pumpkin pie, sliced and fried with oil or butter, made into soups, etc. In many countries it forms an important part of the food of the people.

Is the pumpkin in the picture large or small? It is very large.

Do pumpkins ever grow larger than the one in the picture? Yes they often grow much larger than the one in the picture.

What fruit resembles the pumpkin in shape? The melon resembles the pumpkin in shape.

Is the melon eaten raw or cooked? It is eaten raw.

With what is it seasoned? Some people season it with salt others with sugar; it is a matter of taste.

Is the melon a big fruit like the pumpkin? No it is not a big fruit like the pumpkin.

What difference is there between the flesh of the pumpkin and that of the melon? The former is dense, comparatively dry, odorless, and tasteless, while the latter is soft, pulpy, sweet, luscious and has a pleasant smell and flavor.

Why is the boy smiling do you think? I don't know why he is smiling.

Can you suppose any reason why he is smiling? Yes I can imagine many reasons why he is smiling; he may be smiling because his father has kept him home from school to work. He may himself have cultivated the piece of ground upon which grew the pumpkin that he sees before him in the wheelbarrow. He may be fond of pumpkin jam or pumpkin pie. He may perhaps be earning a little money on a holiday, carting pumpkins in a wheelbarrow to the house or the barn. He may, but who knows what he may be dreaming of as his eyes rest on the big fruit!

What season is it? It is not winter because his shirt is open at the throat and his arms are bare; it is not spring for pumpkins do not ripen in spring, from all appearances it is late summer or early fall.

Describe the picture briefly. The picture shows a boy pushing before him a wheelbarrow in which there is a big pumpkin.

Add a few more details to the description just given. The picture shows a boy, whose age is between ten and fourteen years, wheeling a large pumpkin in a barrow.

Give another description of the picture. It is a fine day in the late summer or early fall, that the weather is still warm is evident, for the smiling lad who is pushing before him, a wheelbarrow loaded with a fine big pumpkin, is very lightly clad, his garments consisting of a cap worn on the back of his head, a shirt, open at throat, with the sleeves rolled up to his elbows, a pair of overalls big enough for a boy twice his size, and pair of strong laced boots.

J. AHERN.

"Les Papes à travers les Ages"

La maison de la "Bonne Presse", 5 rue Bayard, Paris, vient de commencer un superbe travail, l'histoire des Papes. Le premier fascicule est paru: c'est un chef-d'œuvre typographique, en plus du mérite littéraire et d'une illustration admirable. Chaque fascicule se vend 25 cts, et 30 cts franco, chez J.-P. Garneau, rue Buade Québec.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA VIE CHRÉTIENNE

SES OBSTACLES, SES MOYENS, SES FRATITUDES.

IV. — LA GRÂCE

Ce qui nous aide à vivre en bons chrétiens, c'est la grâce

Faut-il que Dieu nous aide à vivre en bons chrétiens ?

Oui, sans cela nous ne le pourrions pas.

Comment Dieu nous aide-t-il à vivre en bons chrétiens ?

En nous donnant sa grâce.

Y a-t-il plusieurs sortes de grâces ?

Oui, il y a la grâce sanctifiante et la grâce actuelle.

Quel bien nous fait la grâce sanctifiante ?

Elle rend nos âmes belles et pures et nous fait enfants de Dieu.

Si nous gardons la grâce sanctifiante, qu'arrivera-t-il ?

Nous irons en paradis.

Si nous la perdons, qu'arrivera-t-il ?

Nous mériterons d'aller en enfer.

Nous pouvons donc perdre la grâce sanctifiante ?

Oui, en faisant un péché mortel.

Nous devons donc beaucoup tenir à la grâce ?

Oui, nous devons y tenir plus qu'à la vie.

Quel bien nous fait la grâce actuelle ?

Elle nous aide à faire en bons chrétiens chacune de nos actions.

Quand Dieu nous la donne-t-il ?

Tous les jours, pour chacune de nos bonnes actions.

Que faut-il faire pour l'obtenir et en profiter ?

Il faut la demander et être bien sage.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Dictée

I

A LA MAISON PATERNELLE

Je ne suis nulle part aussi bien qu'à la maison paternelle. Ma mère et mon père sont bons, dévoués pour moi. J'y reçois les meilleurs conseils, les meilleures leçons, les meilleurs exemples. Je serais bien ingrate si je ne me montrais pas reconnaissante envers mes parents. Que font les enfants bien élevés pour prouver leur gratitude à leur père et à leur mère ?

EXERCICES.—Soulignez et analysez tous les qualificatifs.—Qu'est-ce que la maison paternelle ?—Qu'appelle-t-on enfant ingrat ?—Quel est le contraire d'ingrat ?—de bien élevé ?

Conjuguiez : Réponds toujours avec respect à ta maîtresse.—Il faut que je rende mes comptes.—Je tendis la main à mon ami.

II

RESPIREZ BIEN

Aux approches de l'hiver, ayez soin de ne respirer l'air froid que par le nez; il s'échauffe en traversant les narines et ne peut produire aucun désordre dans la gorge et les poumons. Respirez aussi en ouvrant largement la poitrine, en la gonflant le plus possible. Si vos poumons fonctionnent bien, vous pourrez narguer les rhumes.

EXPLICATIONS.—Aux approches de : quand arrive, quand vient.—Narines: les cavités du nez.—Aucun désordre: aucun mal, la gorge et les poumons restent dans l'ordre de santé.—Ouvrir la poitrine: l'élargir en y faisant entrer de l'air.—Fonctionnent: travaillent, marchent.—Narguer: se moquer, ne pas craindre.—Quel effet produit un courant d'air glacé sur la main? Peut-on craindre de l'envoyer tel aux poumons?—Pourquoi faut-il ouvrir largement

la poitrine? (Pour faciliter le travail du poumon tout entier).

VOCABULAIRE.—Respirer, aspirer, expirer.—Le nez, les narines, les naseaux, une consonne nasale.—Gorge, égorger; poumon, s'époumonner.—La poitrine, un malade poitrinaire, le poitrai du cheval, la pête pectorale.—Le rhum, le rhume.—Approche, appel, appât; aplati, apercevoir.

GRAMMAIRE.—Quels verbes sont employés à l'impératif? Vous pourriez barguer; vous irez porter; vous saurez empêcher; vous sentez passer.

Récitation

LA PIE

La pie est un oiseau bavard
Qui du matin au soir jacasse
Et ne peut demeurer en place,
Ni cesser son cri babillard.

Mes amis, il est salutaire
De ne point vouloir l'imiter;
Parfois il est bon de parler,
Mais souvent il vaut mieux se taire

QUESTIONNAIRE.—Quelle est la couleur du plumage de la pie? Quel nom familier lui donne-t-on parfois? (*Margot la pie*).—Que veut dire: *jacasse*?—Outre son bavardage, ne reproche-t-on pas à la pie un autre défaut (*on dit que certaines pies apprivoisées sont voleuses*).—Que veut dire *babillard*?—Faut-il parler à tort et à travers?—Que veut dire *salutaire*?—Pourquoi est-il salutaire de n'être pas babillard?—Que faut-il faire avant de parler? (*réfléchir*).—Où faut-il surtout observer le silence? (*en classe*). Pourquoi?

CAUSERIE SUR LES CHOSES

De quelles sortes est le papier et quels noms lui donne-t-on?

Papier à lettre, papier à dessin, papier buvard, papier timbré, blanc, de couleur, à décalquer, de soie, d'emballage, de riz.

Il peut être collé, colorié, satiné, lisse, tracé, gros, simple ou orné.

On le vend par feuilles, cahiers, registres, carnets, rouleaux, mains, rames.

Rédaction

LA LAMPE

Jean serait bien gentil s'il était plus obéissant; malheureusement il ne l'est guère.

Il y a un mois, sa mère, obligée de recevoir une visite, le laissa dans la chambre avec sa petite sœur qui dormait dans son berceau. Avant de s'éloigner, la mère lui donna un livre d'images pour l'occuper, mais en lui recommandant de laisser la lampe sur la cheminée où elle l'avait placée.

Jean ouvrit le livre après le départ de sa mère; mais jugeant que la lampe était placée trop haut, il la transporta sur une table, à côté du berceau. Ayant rouvert son livre d'un mouvement un peu brusque, il donna une poussée à la lampe la renversa et mit ainsi le feu aux rideaux.

Aux cris poussés par le petit garçon, on accourut, et la petite fille fut enlevée, mais non sans avoir de douloureuses brûlures.

Jean ne peut lever les yeux sur sa sœur sans éprouver un cuisant remords à la vue des cicatrices qui détruisent l'harmonie de son joli visage. La pauvre petite portera toute sa vie la peine de la désobéissance de son frère.

QUESTIONNAIRE.—Pourquoi ne peut-on pas dire que Jean est tout à fait gentil? Où sa mère l'a-t-il laissé? Quelle défense lui a-t-elle faite? L'enfant l'a-t-il respectée? En quoi l'a-t-il violée et de quelle manière? Quel accident lui est-il arrivé? A quel signal est-on venu au secours? Sa petite sœur a-t-elle eu du mal? En conservera-t-elle des traces? Quels sentiments éprouve Jean lorsqu'il regarde sa jeune sœur? Quelle leçon pratique faut-il tirer de ce récit?

CANEVAS.—Défaut de Jean... Défense de sa mère... Jean ne respecte pas cette défense... En quoi il la viole... Accident... Secours arrive... Sa petite sœur porte cicatrices... Regret de Jean...

COURS MOYEN

Dictées

I

LE MENSONGE

Le mensonge est comme une pièce d'étoffe qu'on appliquerait à un habit pour cacher une tache; tout autour, il faut la fixer par des *coutures* et ces coutures se voient. Si l'on essaie de les cacher par d'autres pièces, il y aura encore plus de coutures. Ainsi la pièce de fausseté dont on veut dissimuler une partie de la vérité s'adapte mal sur les bords, avec la vérité qui est autour; les raccords, si habiles qu'ils soient, sont toujours apparents, si bien que cette œuvre laborieuse se détruit elle-même et qu'enfin le faux craque de toutes parts sous la poussée du vrai.

GOLLOR.

QUESTIONS.—1. Qu'appelle-t-on *couture*?— Quel nom portent l'ouvrier et l'ouvrière qui font de la *couture*?

2 Trouver dans la dictée un verbe au conditionnel et un autre au subjonctif.

3 Écrivez quelques mots formés du nom *bord*.

II

LE MARIN ET LE SOLDAT

La mer avec ses dangers, *trempe le caractère* comme la guerre avec ses combats. L'homme qui passe sa vie à affronter les bataillons des vagues, *acquiert* le courage du soldat qui a l'habitude de braver les bataillons d'ennemis. La profession de marin a plus d'une *analogie* avec la profession du soldat. Toutes *deux* grandissent les forces morales avec les forces corporelles, et *créent* les plus beaux *types* de l'humanité. Marins et soldats sont les plus forts et les plus doux des hommes. Le mélange de rudesse et de franchise qui est le fond de leur caractère leur *donne* une puissance d'*attraction* qu'on ne rencontre pas dans les autres classes. Tous les deux sont également religieux par nature. Les champs de la mer, comme les

champs de bataille font monter la pensée vers Dieu en rappelant la *fragilité de l'existence*.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*trempe le caractère*: le rend ferme, énergique. L'acier rougi et *trempe* subitement dans l'eau froide devient plus dur; on dit qu'il est *trempe saucier*: devient possesseur de. Conjuguer le *présent de l'indicatif*: J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. *Le passé défini*: J'acquis, etc. *Le futur simple*: j'acquerrai, tu acquerras. *Mets de la même famille*: quérir, conquérir, requérir, quête, conquête, enquête, etc.—*analogie*: ressemblance.—*deux*: la fonction de ce mot: sujet de *grandissent*. C'est comme un *pronom numéral* qui remplace la profession du marin et celle du soldat.—*créent*: faites conjuguer plusieurs temps. Je crée, nous créons; je créais, nous créions; je crérai, nous crérons. Ce verbe n'est pas beaucoup usité aux autres personnes que la troisième.—*types*: modèle qui renferme toutes les qualités désirables dans un genre d'être.—*donne le sujet?* *mélange* en tête de la phrase.—*attraction*: puissance d'*attirer* à soi.—*la fragilité de l'existence*: exprimez autrement en employant un adjectif: combien l'existence est *fragile*.

Récitation

L'ENFANT ET LA ROSE.

En cueillant une rose,

Un enfant s'est piqué la main.

Il se met à crier sur le bord du chemin,
En regardant ses doigts que de pleurs il arrose.
Un passant veut en vain consoler sa douleur:
Il crie encore plus fort et jette au loin la fleur.

—Vous avez tort, lui dit ce sage,

De ternir en pleurant votre charmant visage
Et de jeter la fleur qui vous aurait guéri.
Souffrez-vous moins quand vous poussez un cri?

Reprenez donc vos belles mines

Et rappelez-vous bien ceci:

En ce monde, il n'est pas de roses sans épines,
De bonheur sans chagrin, de plaisir sans soufre;

Mais puisque la plus belle chose

A son revers,

Et qu'on rencontre hélas! tant d'épines sans rose,
 Pour adoucir les maux soufferts,
 Gardons au fond du cœur une espérance éolose;
 Supportons la piquûre en respirant l'a fleur.
 On ne gagne le ciel qu'au prix de la douleur.

Rédaction

LA NEIGE

CANEVAS.—Question adressée à la neige. Sa réponse. Elle s'ennuyait dans son triste séjour. Elle a prié l'aigle de la transporter dans une grande cité. Consentement. L'imprudente au milieu de la ville. Ce qu'elle devient dès qu'elle a touché le pavé. Réflexions. Conseils aux jeunes filles.

DEVELOPPEMENT

Neige, si blanche et si pure, d'où viens-tu, dis-moi ?

—Je viens des sommets inaccessibles qui se perdent dans la nue, je viens des glaciers d'où se détache l'avalanche pour se précipiter dans la plaine. Je m'ennuyais dans ce triste et froid séjour, patrie éternelle des ouragans furieux. Aussi, priai-je l'aigle de me prendre sous son aile et de m'emporter dans quelque grande cité; il y a consenti. M'y voici enfin! L'imprudente tombe au milieu de la ville; mais à peine a-t-elle touché le pavé, qu'elle fond et se transforme en une eau boueuse et noire.

Ainsi pour vous, ô jeunes filles, l'attrait des villes est un piège; là, comme la neige, vous perdriez bien vite votre naïve candeur, restez donc dans l'obscurité des champs.

COURS SUPERIEUR

Dictées

I

LA LANGUE FRANÇAISE

Aimer sa langue, c'est une manière d'aimer son pays; l'enfant qui travaille de tout son cœur pour la bien comprendre, la bien parler et la bien écrire, fait acte de patriotisme.

Nous pouvons être justement fiers de notre vieille, bonne et belle langue française. Claire, souple, vive, elle est l'image de notre esprit et de notre caractère. Ses qualités lui ont valu l'honneur d'être choisie par les nations civilisées pour leurs relations diplomatiques. En Europe, dans tous les pays, on l'apprend, on la goûte, on la parle. Un bon Canadien français doit tenir à l'honneur de ne pas être inférieur à des étrangers dans la connaissance et à l'amour de sa propre langue. Enfants, vous serez de bons Canadiens français, si vous avez au cœur l'amour et le culte de ce beau langage qui a servi à exprimer tant de belles et nobles pensées.

QUESTIONS.—1 Donner le sens des mots: *langue, caractère, relations diplomatiques*.—2 Analyser le mot *enfant*. Prouver et définir un homonyme de *cœur*.—3 Conjuger *valoir* au présent, à l'infinitif de l'imparfait et du subjonctif, et au futur.

II

CE QUE NOUS DIT LE PATRIOTISME.

Dans aucun pays la voix du patriotisme ne s'est fait entendre avec plus de puissance que dans le nôtre. Elle nous arrive de partout cette voix, des sommets altiers de nos montagnes, comme des eaux de nos grands fleuves; des plaines d'Abraham, comme des champs de Carillon; des glaces du nord et des rives fleuries du Mississipi; de l'orient et de l'occident; de tous les pays où le drapeau de la France a passé et que nos pères ont jonchés de leurs ossements, fécondés de leur sang. Douce quelquefois comme le murmure d'une harpe éolienne, elle chante les beautés poétiques de notre pays, les vertus domestiques de nos pères; où éclatante comme une fanfare guerrière, elle jette aux quatre vents du ciel les noms de combats et de héros immortels; souvent triste et plaintive comme un chant funèbre, elle redit des souffrances indicibles, des dévouements incroyables, des sacrifices surhumains. Elle dit que jamais pays n'eut pour fondateurs des hommes plus grands, plus nobles, plus vertueux, plus héroïques; jamais nation ne fit plus de sacrifices pour garder sa foi et son caractère national.

Elle nous dit, aussi cette voix, que pour devenir un grand peuple, il ne nous suffira pas

de chanter éternellement la gloire de nos ancêtres; mais que nous devons imiter leurs vertus, marcher sur leurs traces. Elle nous invite à ne pas nous consumer dans des luttes fratricides, et à nous unir pour faire à notre nationalité en Amérique une place digne de son origine, digne de la France.

L. O. DAVID.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Ne s'est fait entendre*: pourquoi ne fait-on pas accorder *fait* avec *s'* qui est féminin?—*s'* (se) n'est pas com. direct de *fait* mais de *fait entendre*; il en est toujours de même du participe *fait* suivi d'un infinitif.—*Elle nous arrive de partout cette voix*: La fonction de *cette voix*: sujet répété par pléonasme.—*ont jouchés*... *fécondés*: justifiez l'accord de ces participes: ils sont précédés du compl. dir. que dont l'antécédent est *pays* au pluriel.—*Douce*: compl. attributif de *elle*.—*harpe éolienne*: instrument de musique à cordes que l'on suspendait, après l'avoir accordé, et que le vent (dont *Eole* était le dieu chez les païens) faisait vibrer d'une manière harmonieuse.—*vertus domestiques*: vertus de la maison, de la famille. Expliquer de la même manière *vertus civiques*, *vertus guerrières*, etc.—*fanfare*: corps de musique composé d'instruments en cuivre. Une *harmonie* est composée d'instruments de cuivre et d'instruments de bois. Un *orchestre* (orchestre) est composé d'instruments de bois.—*elle jette aux quatre vents du ciel*: que signifie cette expression? Aux quatre points cardinaux, dans tous les sens.....—*chant funèbre*: ne pas confondre avec *champ funèbre* le cimetière.—*indiscibles*: qu'on ne peut dire. Ce mot fait-il bien dans la phrase? Non, il semble une contradiction avec *redit*.—*Elle redit*: le compl. direct? tout le reste de la phrase jusqu'au point.—*suffira*: quel est le sujet? *chanter*; tourner ainsi: *chanter éternellement la gloire*... *ne suffira pas à nous*. (il *suffira* est unipersonnel).

ANALYSE

Dans aucun pays la voix du patriotisme ne s'est fait entendre avec plus de puissance que dans le nôtre.

Il y a deux propositions semblables dont la seconde est elliptique: *plus de puissance que* (elle ne s'est fait entendre) dans le nôtre. La

seule différence est dans le complément circonstanciel avec *plus de puissance*.

Sujet de chacune: La voix du patriotisme.

Verbe de chacune: (s') est fait entendre.

Compl. direct de chacune s' (se)

Compl. circonstanciel de lieu:

"1ère proposition) Dans aucun pays.

"2e proposition) Dans le nôtre.

Complément circonst. de manière (1ère proposition seulement) avec *plus de puissance* qu'on pourrait traduire: *plus puissamment*.

REMARQUES.—La négation *ne* est nécessaire par *aucun* qui est négatif. Le participe *fait* suivi de *entendre* ne fait qu'un seul verbe qu'on pourrait appeler verbe composé; il en serait de même de *faire partir*, *faire trembler*, *faire obéir*, etc. Dans ce cas là le participe passé *fait* ne peut s'accorder avec le compl. direct, qui ne se rapporte pas à lui seul mais au verbe composé.

Composition

LA FLEUR

Description de la fleur. Prendre une fleur et en faire connaître les diverses parties.

DEVELOPPEMENT

La fleur est l'ensemble des organes qui servent à la reproduction d'un végétal; une de ses parties devient le fruit, dans ce fruit se trouve la graine, sorte d'œuf qui contient le germe de la plante.

Une fleur complète se compose de quatre séries d'organes disposés en cercles concentriques appelés verticilles, à l'extrémité du pédoncule qui porte la fleur. Ces quatre verticilles, en allant de la circonférence au centre, sont le calice, la corolle, les étamines et le pistil.

Le calice est l'enveloppe la plus extérieure de la fleur. Il tient au pédoncule, il en est le prolongement et en conserve l'aspect herbacé. Il est formé de folioles appelées sépales.

La corolle est la seconde enveloppe de la fleur. Elle en constitue ordinairement la partie la plus remarquable par son développement et par l'éclat de ses couleurs. Elle est placée en dedans du calice et se compose de

folioles délicates, colorées, de formes diverses et nommées *pétales*. Le calice et la corolle sont de simples enveloppes protectrices d'organes plus importants qui occupent le centre de la fleur.

Les *étamines* forment le troisième verticille. Chaque étamine se compose d'un filet ou lumen mince et longue, portant à son extrémité l'*anthère*, corps renflé, arrondi ou oblong, dans l'intérieur duquel est une poussière, ordinairement jaune, appelée *pollen*. C'est le *pollen* qui, répandu sur le pistil, féconde la fleur, lui fait produire de nouvelles graines.

Le *pistil* occupe le centre de la fleur. Il comprend plusieurs *carpelles* dans chacun desquels on distingue l'*ovaire*, cavité close renfermant les *ovules*, ou rudiments des graines, le *style* prolongement de l'ovaire, et le *stigmate*, qui termine le style.

Les quatre verticilles sont supportés par une portion élargie du pédoncule qui forme le fond de la fleur, et que l'on nomme le *réceptacle*.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

AGRICULTURE

Rédaction

MOISSONS.

Les blés, les puissants blés ondulent sous le vent :

C'est le manteau divin de la mère des hommes,
La terre, en qui tout vit, et par qui tous nous sommes

Nous, l'argile pétrie au gré du Dieu vivant.

Les blés, les puissants blés courbent leurs lourdes têtes.

La main de l'Éternel les sacre et les bénit.

La paille est verte encor sous l'épi qui jaunit.

Préservez-les, Seigneur, du souffle des tempêtes!

Les blés, les puissants blés sont un océan d'or.
Vaillant galérien dont la faux est la rame,
L'homme des champs courbé sous un soleil de flamme,
Passe à travers ce flot qui cède à son effort.

Les blés, les puissants blés en leurs faisceaux superbes
Semblent au loin un champ dressé sur le terrain.
Gloire à Dieu!—Les grillons entonnent leur refrain :

C'est la chanson du pain, qui monte dans les gerbes.

PAUL DEROULEDE

Problèmes agricoles

1. On a acheté pour \$7.20, 2,756.25 livres de phosphate (1) naturel contenant 54% de phosphate pur. A combien revient le prix de la livre d'acide phosphorique?

(1) *Phosphate naturel*.—Sel résultant de la combinaison de l'acide phosphorique avec la chaux, d'où le nom de phosphate de chaux. On le trouve dans la terre sous forme de pierre ou de sable. Quand le phosphate de chaux est pur, il renferme 45.8% d'acide phosphorique, mais celui qu'on emploie l'agriculture ne titre jamais plus de 20%.

Solution.—Quand le phosphate de chaux est pur, sur 100 livres il contient 45.8 livres d'acide phosphorique. Comme il n'a que 54% de pureté, il en contient $45.8 \div 0.54 = 24.732$ livres. Acide phosphorique contenu dans 2,756.25 livres de phosphate naturel: $2,756.25 \times 24.732 = 681.68$ livres.

Une livre d'acide phosphorique revient à $\$7.20 \times 681.68 = \0.0106 . *Rép.*

2. Le sang desséché, richesse en azote (1) 11-12% vaut \$0.127 l'unité (2) ou la livre d'azote. Combien payera le cultivateur qui en a acheté 8268 livres avec une remise de 2% parce qu'il a payé comptant?

1. *Azote*.—Gaz qui entre pour les quatre cinquièmes environ dans la composition de l'air; il joue un grand rôle dans la végétation. En agriculture on le trouve dans diverses combinaisons où il prend les noms d'azote nitrique, azote ammoniacal, azote organique.

2. *Unité*.—Ce mot quand il est employé à spécifier la valeur d'un engrais, désigne une livre de matière fertilisante, c'est-à-dire d'azote, d'acide phosphorique ou de potasse.

Note.—11-12% ne veut pas dire onze-douzièmes pour cent, mais 11 pour cent au moins et 12 pour cent au plus. Dans ce cas on prend le chiffre le plus bas.

Solution: 100 livres de sang desséché, contenant 11 livres d'azote, valent \$0.127 × 11 = \$1.397
8,268 livres valent (\$1.397 × 8,268) ÷ 100 = \$1,397 ÷ 82.68 = \$115.50

Remise: 115.50 ÷ 0.02 = \$2.31

\$115.50 - \$2.31 = \$113.19. *Rép.*

Anti-alcoolisme

L'ALCOOL NE RECHAUFFE PAS

DICTÉE

La diminution de chaleur causée par l'alcool dans l'économie proteste contre une erreur populaire qui amène les voyageurs, durant le froid de l'hiver, à entrer dans toutes les auberges qui se trouvent sur la route, sous le prétexte de se réchauffer par un verre de *whisky*. Ces libations déterminent une augmentation passagère bientôt suivie d'une diminution de la chaleur naturelle: ce qui rend, à la vérité, le voyageur moins sensible aux vicissitudes de l'air, mais a souvent pour effet de le faire périr en route, victime du froid qui le maîtrise plus aisément, ou de lui faire contracter des inflammations de poumons.

EXPLICATIONS.—Indiquer dans quel sens *économie* est employé dans la diétée, et expliquer les mots *libations* et *vicissitudes*.

Enseignement ménager

DICTÉE

LA MÈRE DANS LA FAMILLE

La maison où il y a une mère se distingue tout de suite des autres. On y trouve un ordre particulier, une façon simple et harmonieuse de disposer toute chose, une propreté scrupuleuse où l'on ne devine pas seulement le soin d'une ménagère active, mais aussi la tendresse en éveil. Elle ne livre rien au hasard; dans le plus petit détail, il y a une intention et chacune de ces intentions sort de son bon cœur pour aller à celui des autres. Elle est comme

le bon pain de froment qui est *insipide* et dont on ne peut se priver. Elle est comme l'air pur qui nous fait vivre et que nous ne voyons pas. C'est lorsqu'elle n'est plus là que l'on comprend tout ce qu'elle valait; il semble alors que le feu du foyer soit éteint et à chaque heure du jour on la cherche, on l'attend.

G. DROZ.

QUESTIONS.—1 Indiquer la nature et la fonction des mots *qui* et *que* dans la phrase: "Elle est comme l'air qui nous fait vivre et que nous ne voyons pas."

2 Que veut dire *insipide*?

3 Pourquoi le pain vous semble-t-il *insipide*?

4 Quelques mots de la famille de *cœur*.

REDACTION

L'ÉCONOMIE ET L'ÉPARGNE

En quoi consiste l'économie?—En quoi consiste l'épargne?—Conseil.

DEVELOPPEMENT

L'économie consiste dans le bon ordre de la maison. Ne rien perdre et ne pas faire de dépenses inutiles, voilà ce que commande l'économie. C'est elle qui fait que l'on règle ses dépenses selon ses besoins et selon ses revenus. Elle est contraire à la prodigalité et à la dissipation. C'est une qualité précieuse qu'il ne faut pas confondre avec l'avarice.

L'épargne est la conservation du superflu. Fruit du travail et de l'économie, elle produit la richesse et assure l'aisance et l'indépendance. Evitons surtout de faire des dettes et rappelons-nous qu'un sou épargné est un sou gagné.

MATHÉMATIQUES

PROBLÈMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Trente-six verges de drap coûtent \$88.92. Quel est le prix de 75 verges ?

Solution: $\$88.92 \div 36 = \2.47 , le prix d'une verge.

$\$2.47 \times 75 = \185.25 . *Rép.*

2. La durée de l'été est de 93 jours, 14 heures, 13 minutes, et celle de l'automne de 89 jours, 18 heures, 35 minutes. Quelle est la différence des deux saisons ?

Solution: 93 jours 14 heures 13 minutes.

moins 89 jours 18 heures 35 minutes.

= 3 jours 19 heures 38 minutes. *Rép.*

Ne pouvant soustraire 35 minutes de 13 minutes on prend 1 heure de 14 heures; cette heure = 60 minutes, ce qui avec 13 minutes font 73 minutes; 35 de 73 = 38 minutes. Ne pouvant soustraire 18 heures de 13 heures on prend 1 jour de 93; ce jour = 24 heures, qui avec 13 heures font 37 heures; 18 heures de 37 = 19 heures. 89 jours de 92 jours = 3 jours. *Rép.* 3 jours, 19 heures, 38 minutes.

3. Deux ouvriers ont fait ensemble 3842 verges d'un certain ouvrage; le 1er a fait 2456 verges. Combien a-t-il fait de verges de plus que le second ?

Solution: $3842 - 2456 = 1386$ verges, ce qu'a fait le second.

$2456 - 1386 = 1070$ verges, ce que le 1er a fait de plus que le second. *Rép.*

4. Deux associés ont mis en commun une somme de \$27650; le 1er a mis \$9780. Combien doit-il ajouter à sa mise pour qu'elle soit égale à celle du second ?

Solution: $\$27650 - \$9780 = \$17870$, la mise du second.

$\$17870 - \$9780 = \$8090$, ce que le second a mis de plus que le 1er, ce que le 1er doit ajouter à sa mise pour qu'elle soit égale à celle du 1er. *Rép.*

5. Un négociant donne \$1860 par an à son caissier, \$4700 à ses commis et \$1440 à 2 hommes de peine. Quel est son bénéfice net s'il paie pour taxes \$750, \$1487 pour frais d'entretien, et \$56942 pour marchandises, son commerce lui rapportant \$97,851 par an ?

Solution: $\$1860 + \$4700 + \$1440 + \$750 + \$1487 + \$56942 = \$67179$, le total des déboursés.

$\$97851 - \$67179 = \$30672$, le bénéfice net. *Rép.*

6. Un maçon présente un mémoire de \$2386. Il accepte une déduction de \$397 et reçoit un acompte de \$859. Combien doit-il encore recevoir ?

Solution: $\$397 + \$859 = \$1256$, le montant total à déduire du compte.

$\$2386 - \$1256 = \$1130$, ce qu'il doit recevoir. *Rép.*

7. Une pépinière contenait 478 pommiers, 637 poiriers et 749 cerisiers; on a vendu 289 pommiers, 458 poiriers et 576 cerisiers. Combien reste-t-il d'arbres de chaque espèce, et combien en tout ?

Solution: 478 pommiers - 289 pommiers = 189 pommiers *Rép.*

637 poiriers - 458 poiriers = 179 poiriers. *Rép.*

749 cerisiers - 576 cerisiers = 173 cerisiers *Rép.*

En tout 541 arbres. *Rép.*

8. On achète une propriété pour \$22956; on y dépense \$3689 et on le revend en deux lots, l'un de \$15356 et l'autre de \$14487. Quel gain a-t-on réalisé ?

Solution: $\$22956 + \$3689 = \$26645$, le coût total.

\$15356 + \$14487 = \$29843, ce qu'à rapporté la vente des deux lots.

\$29843 - \$26645 = \$3198, le gain. *Rép.*

9. Combien 175 livres de farine donnent-elles de livres de pain, sachant qu'ils absorbent 98 livres d'eau dans le pétrissage et qu'il s'en évapore 35 livres dans la cuisson ?

Solution: $175 + 98 = 273$ livres, le poids avant la cuisson.

$273 - 35 = 238$ livres de pain. *Rép.*

10. Deux nombres sont tels qu'en ôtant 756 de l'un et 852 de l'autre il reste 2.379. Quelle est leur somme.

Solution: $756 + 852 = 1608$, la somme totale qui a été ôtée.

$1608 + 2379 = 3987$, la somme des deux nombres. *Rép.*

11. Deux cent trente-six ouvriers ont travaillé 96 jours, à \$2.15 par jour, pour 139 d'entre eux, et à \$1.84 pour les autres. Quelle somme a-t-il fallu pour les payer ?

Solution: $\$2.15 \times 139 = \298.85 , salaire des 139 ouvriers pour 1 jour.

$236 - 139 = 97$ ouvriers à \$1.84 par jour.

$\$1.84 \times 97 = \178.48 , salaire des 97 ouvriers, pour 1 jour.

$\$298.85 + \$178.48 = \$477.33$, salaire des 236 ouvriers pour 1 jour.

$\$477.33 \times 96 = \45823.68 . *Rép.*

12. Un ouvrier gagne \$1.48 par jour et travaille 24 jour par mois. Quel est son bénéfice annuel s'il dépense \$0.62 par jour ?

Solution: $\$1.48 \times 24 = \35.52 , ce qu'il gagne par mois.

$\$35.52 \times 12 = \426.24 , ce qu'il gagne par an.

$\$0.62 \times 365 = \226.30 , ce qu'il dépense par an.

$\$426.24 - \$226.30 = \$199.94$, ce qu'il économise par an. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un marchand vendit $46\frac{3}{8}$ verges de drap pour \$127 $\frac{7}{8}$, $64\frac{1}{8}$ verges pour \$226 $\frac{3}{8}$, $76\frac{3}{8}$ verges pour \$312 $\frac{3}{8}$ et $84\frac{1}{2}$ verges pour \$168 $\frac{3}{4}$. Combien a-t-il vendu de verges de drap et combien a-t-il reçu en tout ?

Solution: $46\frac{3}{8} + 64\frac{1}{8} + 76\frac{3}{8} + 84\frac{1}{2} = 46 + 64 + 76 + 84 + \frac{3+1+3+4}{8} = 270 + \frac{11}{2} = 272\frac{7}{8}$ verges. *Rép.*

$\$127\frac{7}{8} + \$226\frac{3}{8} + \$312\frac{3}{8} + \$168\frac{3}{4} = \$127 + \$226 + \$312 + \$168 + \frac{7+3+3+6}{8} = \$833 + \frac{19}{2} = \$835\frac{1}{2}$. *Rép.*

2. A la somme de $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{8}$ quelle fraction faut-il ajouter pour que la somme soit $\frac{3}{4}$?

Solution: $\frac{1}{8} + \frac{1}{2} + \frac{1}{8} = \frac{2}{8} + \frac{4}{8} + \frac{1}{8} = \frac{7}{8}$

$\frac{3}{4} - \frac{7}{8} = \frac{6}{8} - \frac{7}{8} = \frac{1}{8}$. *Rép.*

3. J'ai acheté une quantité de charbon pour \$280 $\frac{3}{8}$ et de bois pour \$465 $\frac{3}{8}$. J'ai vendu le charbon pour \$1550 $\frac{1}{8}$, et le bois pour \$525 $\frac{3}{8}$. Combien ai-je gagné en tout ?

Solution: $\$280\frac{3}{8} + \$465\frac{3}{8} = \$280 + \$465 + \frac{3}{8} + \frac{3}{8} = \$745 + \frac{3}{4} = \$746\frac{3}{4}$.

$\$1550\frac{1}{8} + \$525\frac{3}{8} = \$1550 + \$525 + \frac{1}{8} + \frac{3}{8} = \$2075 + \frac{4}{8} = \$2075\frac{1}{2}$.

$\$2075\frac{1}{2} - \$746\frac{3}{4} = \$2075\frac{1}{2} - \$746\frac{3}{8} = \$1329\frac{1}{8} = \$1329\frac{1}{8}$. *Rép.*

4. Un homme qui possédait les $\frac{2}{3}$ de $78\frac{1}{2}$ acres vendit les $\frac{2}{3}$ de la moitié de ce qui lui appartenait. Combien a-t-il vendu d'acres et combien lui en reste-t-il ?

Solution: Il vendit les $\frac{2}{3}$ de la $\frac{1}{2}$ des $\frac{2}{3}$ de $78\frac{1}{2}$ acres = $\frac{2}{3} \times \frac{1}{2} \times \frac{2}{3} \times 2 \times 78\frac{1}{2} = \frac{4}{9} \times 2 \times 78\frac{1}{2} = 23\frac{1}{2}$ acres. *Rép.*

$\frac{2}{3}$ de $78\frac{1}{2}$ = $\frac{2}{3}$ de $2 \times 78\frac{1}{2}$ = $4 \times 78\frac{1}{2}$ = $1 \times 78\frac{1}{2}$ = $62\frac{1}{2}$ acres, ce qu'il possédait tout d'abord

$62\frac{1}{2} - 23\frac{1}{2} = 39\frac{1}{2}$ acres. Ce qui lui reste. *Rép.*

5. En mourant un homme laissa à sa femme \$6230, c'est-à-dire la $\frac{1}{2}$ des $\frac{2}{3}$ de ce qu'il possédait; en mourant elle laissa à sa fille les $\frac{2}{3}$ de ce dont elle avait hérité; quelle partie des biens du père, la fille reçut-elle et combien d'argent?

Solution: La fille reçut les $\frac{2}{3}$ de la $\frac{1}{2}$ des $\frac{2}{3}$ des biens de son père ce qui = $\frac{2}{3} \times \frac{1}{2} \times \frac{2}{3} = \frac{2}{9}$ des biens du père.

$\frac{2}{9}$ de \$6,230 = \$6,230 $\times \frac{2}{9}$ = \$890 $\times 5$ = \$4,450. *Rép.*

6. A, possède les $\frac{7}{8}$ d'une manufacture; il vend les $\frac{3}{4}$ de sa part à B, qui vend la $\frac{1}{2}$ de sa part à C, qui vend les $\frac{3}{8}$ de sa part à D; quelle partie de la manufacture appartient alors à A, B, C, D et quelle est la valeur de chacune de ces parties si la valeur totale de la manufacture est de \$2,4576?

Solution: A, avait les $\frac{7}{8}$ de la manufacture. Il vend les $\frac{3}{4}$ de sa part, c'est-à-dire des $\frac{7}{8}$, à B.

Donc il lui reste $\frac{1}{4}$ de sa part, c'est-à-dire des $\frac{7}{8}$.

($\frac{3}{4}$ des $\frac{7}{8}$) ce que vendit A, ce qu'acheta B.

$\frac{1}{4}$ de $\frac{7}{8}$ = $\frac{7}{32}$ de la manufacture ce qui reste à A.

B vendit la $\frac{1}{2}$ de ce qu'il avait acheté à C.

($\frac{1}{2}$ des $\frac{3}{4}$ des $\frac{7}{8}$) = $\frac{3}{8}$ ce que vendit B, ce qu'acheta C.

$\frac{1}{2}$ des $\frac{3}{4}$ des $\frac{7}{8}$ = $\frac{3}{8}$ ce qui reste à B.

$\frac{3}{8}$ des $\frac{7}{8}$ des $\frac{7}{8}$ = $\frac{3}{8}$ ce que vendit C, ce qu'acheta D.

$\frac{1}{8}$ de $\frac{7}{8}$ des $\frac{7}{8}$ = $\frac{7}{64}$ ce qui reste à C.

$\frac{3}{8}$ de \$24,576 = \$5,376 ce qui reste à A. *Rép.*

$\frac{3}{8}$ de \$24,576 = \$8,064, ce qui reste à B. *Rép.*

$\frac{3}{8}$ de \$24,576 = \$2,688, ce qui reste à C. *Rép.*

$\frac{1}{8}$ de \$24,576 = \$5,376 ce que D acheta. *Rép.*

Preuve: \$5,376 + \$8,064 + \$2,688 + \$5,376 = \$21,504, ce que A possédait tout d'abord.

$\frac{1}{4}$ de \$21,504 = \$5,376, ce qui resta à A. *Rép.*

$\frac{1}{2}$ de \$16,128 = \$8,064, ce que B vendit à C.

$\frac{1}{2}$ de \$16,128 = \$8,064, ce qui resta à B. *Rép.*

$\frac{3}{8}$ de \$8,064 = \$2,688 $\times 2$ = \$5,376, ce que C vendit à D. *Rép.*

$\frac{1}{8}$ de \$8,064 = \$2,688, ce qui resta à C. *Rép.*

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un agent vendit une consignment de marchandises et reçut une commission de \$78; avec le produit net de la vente, il acheta, pour son principal, après avoir déduit une seconde commission de \$72, au même taux que la 1ère, une quantité d'autres marchandises qu'il lui expédia. On demande le taux? Le prix de vente de la 1ère consignment? Le 1er prix net? Le prix d'achat de la 2e consignment?

Solution: La 1ère commission a été calculée sur une somme qui excède de \$78 + \$72 = \$150 celle sur laquelle a été calculée la 2e.

\$78 - \$72 = \$6 la différence entre les deux commissions.

Cette somme de \$6 est donc la commission sur \$150.

\$6 \div \$150 = 0.04 = 4%. *Rép.*

\$78 \div 0.04 = \$1,950, le prix de vente de la 1ère consignment. *Rép.*

\$1,950 \times 0.04 = \$78, la 1ère commission.

\$1,950 - \$78 = \$1,872 le 1er produit net. *Rép.*

\$1,872 \div 1.04 = \$1,800, le prix d'achat de la 2e consignment. *Rép.*

2. J'envoie à mon agent une consignment de bois de construction avec instruction de m'acheter une consignment de soie avec le produit net de la vente, après déduction d'une commission de 3%. Si le taux de la commission pour l'achat de la soie est de 4% et que le montant total des deux commissions est de \$700, combien l'agent devra-t-il m'expédier de verges de soie à \$1.25 la verge?

Solution: Soit \$1 le prix de vente du bois; alors \$0.03 la commission pour la vente.

\$1 - \$0.03 = \$0.97 le produit net de la vente.

\$0.97 ÷ \$1.04 = \$0.93 $\frac{7}{8}$, somme dépensée à l'achat de la soie.

\$0.97 - \$0.93 $\frac{7}{8}$ = \$0.03 $\frac{1}{8}$, commission pour l'achat de la soie.

\$0.03 + \$0.03 $\frac{1}{8}$ = \$0.06 $\frac{1}{8}$ la commission totale.

\$700 ÷ \$0.06 $\frac{1}{8}$ = \$18,200 ÷ 1.75 = \$10,400, le prix de vente du bois de construction.

\$10,400 - \$700 = \$9,700, la somme dépensée à acheter de la soie.

\$9,700 ÷ \$1.25 = 7,760 verges de soie. *Rép.*

3. Un agent charge le même taux de commission pour vendre et pour acheter. Il vend une consignment de marchandises pour \$8200 et après avoir prélevé une commission totale de \$400 il achète une maison avec le produit net.

On demande: 1° la commission pour la vente de la consignment; 2° le produit net de la vente; 3° la somme payée pour la maison; 4° la commission pour l'achat de la maison?

Solution: \$8,200 - \$400 = \$7,800, la somme payée pour la maison. *Rép.*

Il a prélevé une commission sur \$8200 + \$7800 = \$16000. La commission, au même taux dans les deux cas, a été de \$400 en tout.

\$400 ÷ 1600 = \$0.025 = 2 $\frac{1}{2}$ %, le taux de la commission. *Rép.*

\$8,200 × 0.025 = \$205 la commission pour la vente. *Rép.*

\$8,200 - \$205 = \$7,995, le produit net de la vente. *Rép.*

\$7,995 ÷ 1.025 = \$7,800, le prix de la maison. *Rép.*

\$7,995 - \$7,800 = \$195. la commission pour l'achat de la maison. *Rép.*

Algèbre

1. Si $\frac{x}{y} = \frac{a-b}{a+b}$ prouvez que $\frac{x-y}{x+y} = \frac{a}{b}$.

Solution.

(1) $\frac{x}{y} = \frac{a-b}{a+b}$ (1) $\frac{y-x}{x+y} = \frac{a}{b}$ (2)

Multipliant (1) par $y(a+b)$ le plus petit multiple commun des dénominateurs on a $ax + by = ay - bx$.

Transposant complètement les deux nombres on a:

$$ay - by = ax + bx$$

Transposant:

$$-by \text{ et } ax \text{ on a:}$$

$$ay - ax = bx + by.$$

$$\text{ou } a(y-x) = b(x+y)$$

Divisant les deux nombres par $x+y$ on a:

$$\frac{a(y-x)}{x+y} = \frac{b}{b}$$

Divisant les deux nombres par a on a:

$$\frac{y-x}{x+y} = \frac{a}{b}$$

Ce qui était à démontrer. *Rép.*

2. La somme de 40 louis 19 chelins et 9 deniers fut distribuée à 60 personnes. Chaque homme reçut autant de chelins qu'il avait d'hommes et chaque femme autant de deniers qu'il y avait de femmes. Combien y avait-il d'hommes et combien de femmes?

Solution: Soit x le nombre d'hommes;

Alors $60 - x$ le nombre de femmes.

$x \times x = x^2$, le nombre total de chelins distribués aux hommes,

$12x^2$ la valeur en deniers de la somme distribuée aux hommes,

$(60 - x)(60 - x) = (60 - x)^2 = 3,600 - 120x + x^2$, le nombre total de deniers distribué aux femmes, aussi la valeur en deniers de la somme distribuée aux femmes.

Dans 40 louis 19 chelins et 9 deniers il y a 9,837 deniers.

$$12x^2 + 3,600 - 120x + x^2 = 9,837$$

Réduisant et transposant on a: $13x^2 - 120x = 9,837 - 3,600 = 6,237$.

Divisant par 13 on a: $x^2 - \frac{120}{13}x = \frac{6,237}{13}$.

Complétant le carré: $x^2 - \frac{120}{13}x + (\frac{60}{13})^2 = \frac{6,237}{13} + \frac{3,600}{169} = \frac{81,081}{169} + \frac{3,600}{169} = \frac{84,681}{169}$.

Extrayant la racine: $x - \frac{60}{13} = \pm \sqrt{\frac{84,681}{169}}$ ou moins $\frac{291}{13}$.

$x = \frac{291}{13} + \frac{60}{13} = \frac{351}{13} = 27$ hommes. *Rép.*

$60 - x = 60 - 27 = 33$ femmes. *Rép.*

3. Trouvez les facteurs de $(a + 2b)^2 - (2a + b)^2$

Solution: $(a + 2b)^2 - (2a + b)^2 = a^2 + 4ab + 4b^2 - (4a^2 + 4ab + b^2) =$

$$a^2 + 4ab + 4b^2 - 4a^2 - 4ab - b^2 = 3b^2 - 3a^2 =$$

$$3(b^2 - a^2) = 3(b + a)(b - a).$$

Autre solution. La différence entre les carrés de deux quantités égale la somme des deux

quantités multipliés par leur différence. Ainsi $(a + 2b)^2 - (2a + b)^2 = (a + 2b + 2a + b)$

$$\times (a + 2b - 2a - b) = (3a + 3b)(b - a) = (3b + 3a)(b - a) = 3(b + a)(b - a).$$

4. Trouvez les facteurs de: $a^4 - 8a$

Divisant par a on a: $a(a^3 - 8)$

Divisant $a(a^3 - 8)$ par $a - 2$ on a: $a(a - 2)(a^2 + 2a + 4)$

Ainsi $a^4 - 8a = a(a - 2)(a^2 + 2a + 4)$ *Rép.*

5. Un libraire acheta un certain nombre de dictionnaires pour \$18 ou 1,800 sous. Il en conserva 6 et vendit chacun des autres avec un bénéfice de \$0.10 ou 10 sous. Les dictionnaires vendus lui rapportèrent \$18 ou 1,800 sous. Combien avait-il acheté de dictionnaires?

Solution: Soit x le nombre de dictionnaires achetés, alors $x' = \frac{6}{x}$ le nombre vendus.

$$\frac{1800}{x} - \frac{1800}{x'} = 10$$

$$x - 6 = x'$$

$$x - 6 = x'$$

Multipliant par $x^2 - 6x$ on a:

$$1800x - 1800x + 10800 = 10x^2 - 60x$$

$$\text{Transposant et réduisant: } 10x^2 - 60x = 10,800$$

$$\text{Divisant par 10 on a: } x^2 - 6x = 1,080$$

$$\text{Complétant le carré on a: } x^2 - 6x + 3^2 = 1080 + 9 = 1089$$

$$\text{Extrayant la racine on a: } x - 3 = +33 \text{ ou } -33$$

$$\text{D'où } x = 3 + 33 = 36 \text{ } R^e p.$$

$$x' = 3 - 33 = -30.$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Deux propriétés rectangulaires ont la même superficie; la 1^{ère} mesure $162\frac{1}{4}$ [pieds de long sur $123\frac{1}{8}$ pieds de large; le 2^e a 210 pieds de long. Trouvez sa largeur?

Solution: $162\frac{1}{4} \times 123\frac{1}{8} = 6\frac{1}{2} \times 9\frac{5}{8} = 6\frac{1}{2} \times 9\frac{5}{8}$ surface de la 1^{ère} propriété.

$$6\frac{1}{2} \times 9\frac{5}{8} \div 210 = 95\frac{9}{144} \text{ pieds. } R^e p.$$

2. La longueur d'un rectangle est de 148 pieds; si la largeur avait 12 pieds de plus, la surface serait de 19,536 pieds. Quelle est cette largeur?

Solution: $19,536 \div 148 = 132$ pieds, la largeur augmentée de 12 pieds.

$$132 - 12 = 120 \text{ pieds, la largeur. } R^e p.$$

3. Une personne achète un tapis ayant la forme d'un rectangle dont la largeur est les $\frac{5}{6}$ de la longueur. Elle l'entoure d'une frange qui coûte \$0.90 la verge. Le prix total de la frange est les $\frac{2}{3}$ du prix d'achat du tapis. Sachant que ce tapis avec sa frange revient à \$214.20, on demande sa surface.

Solution:

$\frac{8}{80}$ du prix du tapis = le prix du tapis,

$\frac{39}{80}$ du prix du tapis = le prix de la frange

$\frac{8}{80}$ du prix du tapis + $\frac{39}{80}$ du prix du tapis = $\frac{47}{80}$ du prix du tapis = le prix du tapis et de la frange ensemble ÷ \$214.20

$$\frac{1}{80} = \frac{\$214.20}{80}$$

$$\frac{1}{80} = \frac{\$214.20}{80}$$

$$\frac{39}{80} = \frac{\$214.20 \times 39}{80} = \$1.80 \times 39 = \$70.20 \text{ le prix de la frange.}$$

\$70.20 ÷ \$0.90 = 78 verges, le périmètre du tapis.

78 ÷ 2 = 39 la somme de la longueur et de la largeur du tapis.

$\frac{8}{80}$ de la longueur = la longueur;

$\frac{39}{80}$ de la longueur = la largeur;

$\frac{8}{80}$ de la longueur + $\frac{39}{80}$ de la longueur = $\frac{47}{80}$ de la longueur = la somme de la longueur et de la largeur = 39 verges.

$\frac{1}{80}$ de la longueur = 39 verges;

$\frac{1}{80}$ de la longueur = $\frac{39}{80}$ verges;

$\frac{39}{80}$ de la longueur = $\frac{39}{80} \times 8 = 24$ verges, la longueur;

$\frac{39}{80}$ de la longueur = $\frac{39}{80} \times 5 = 15$ verges, la largeur.

24 × 15 = 360 verges carrées, la surface du tapis. *Rép.*

4. Quel sera le prix du blé nécessaire pour ensemençer un terrain ayant la forme d'un losange dont les diagonales ont 364 verges et 252 verges s'il faut 2 minots $\frac{1}{2}$ de blé par acre et que le blé coûte \$0.87 $\frac{1}{2}$ le minot ?

Solution: (364 × 252) ÷ 2 = 45,864 verges, surface du losange en verges.

45,864 ÷ 4,840 = le nombre d'acres dans 45,864 verges.

(45,864 ÷ 4,840) × 2.5 = le nombre de minots de blé.

(45864 ÷ 4,840) × 2.5 × 0.875 = (45,864 × 2.5 × 0.875) ÷ 4,840 = \$20.73. *Rép.*

5. Quelle serait la grande diagonale du losange dont la surface serait égale à celle d'un rectangle ayant 210 pieds de long sur 195 de large, si la petite diagonale était égale aux $3\frac{1}{2}$ de la largeur du rectangle ?

Solution: 210 × 195 = 40,950, surface du rectangle et aussi du losange.

$\frac{1}{2}$ de 195 = 4 × 65 = 260 petite diagonale du losange.

(40,950 × 2) ÷ 260 = 315, la grande diagonale. *Rép.*

6. Quel changement fait-on subir au quotient: 1° si l'on augmente le dividende d'un nombre égal au diviseur ?

2° Si on le diminue d'un nombre égal au diviseur ?

Réponses: 1° Si l'on augmente le dividende d'un nombre égal au diviseur on augmente le quotient de 1 unité; *exemple:* 12 ÷ 6 = 2; (12 + 6) ÷ 6 = 18 ÷ 6 = 3.

2° Si l'on diminue le dividende d'un nombre égal au diviseur on diminue le quotient de 1 unité; *exemple:* 12 ÷ 6 = 2; (12 - 6) ÷ 6 = 1.

"Rural Arithmetic"

By John E. Calfee, professor of Mathematics, College Normal, Berea, Kentucky.—La maison Ginn and company de New-York, 70 cinquième Avenue, a publié ce magnifique petit traité d'arithmétique à l'usage des écoles rurales. L'ouvrage est illustré et admirablement bien fait: nous le recommandons à nos lecteurs. Prix 30 cts. Une remise de 15% est faite sur toute facture un peu élevée.

Adresse: Ginn and and Company, 70 Fifth Avenue, New-York.

LANGUE ANGLAISE

DICTATION AND COMPOSITION

THE "WHITE SHIP"

Be-numbed', made powerless.

Con-tract', settle the terms of.

Ret'-i-nue, body of followers and attendants.

King Henry I, went over to Normandy with his son Prince William and a great retinue, to have the prince acknowledged as his successor by the Norman nobles, and to contract the promised marriage between him and the daughter of the Count of Anjou. When both these things had been done with great show and rejoicing, the whole retinue prepared to embark for the voyage home.

When all was ready, there came to the king, Fitz-Stephen, a sea-captain, and said: "My liege, my father served your father all his life, upon the sea. He steered the ship with the golden boy upon the prow, in which your father sailed to conquer England.

I beseech you to grant me the same office. I have a fair vessel in the harbor here, called the *White Ship*, manned by fifty sailors of renown. I pray you, sire, to let your servant have the honor of steering you in the *White Ship* to England."

"I am sorry friend," replied the King. "that my vessel is already chosen, and that I cannot therefore sail with the son of the man who served my father. But the prince, with all his company, shall go along with you, in the fair *White Ship*, manned by the fifty sailors of renown."

An hour or two afterwards, the King set sail in the vessel he had chosen, accompanied by other vessels, and, sailing all night with a fair and gentle wind, arrived the upon Coast of England in the morning. While it was yet night, the people in some of the ships heard a faint wild cry come over the sea, and wondered what it was.

The Prince went aboard the *White Ship* with one hundred and forty youthful nobles like himself, among whom were eighteen noble ladies of the highest rank. All this gay company, with their servants and the fifty sailors made three hundred souls aboard the fair *White Ship*.

"Give three casks of wine, Fitz-Stephen" said the Prince, "to the fifty sailors of renown. My father the king has sailed out of the harbor. What time is there to make merry here, and yet reach England with the rest?"

"Prince," said Fitz-Stephen, "before morning my fifty and the *White Ship* shall overtake the swiftest vessel in attendance on your father the king, if we sail at midnight."

Then the prince commanded to make merry; and the sailors drank out the three casks of wine; and the prince and all the noble company danced in the moonlight on the deck of the *White Ship*.

When at last she shot out of the harbor of Barfleur, there was not a sober seaman on board. But the sails were all set and the oars all going merrily, Fitz-Stephen at the helm.

The gay young nobles, and the beautiful ladies wrapped up in mantles of various bright colors, to protect them from the cold, talked laughed, and sang. The prince encouraged the fifty sailors to row harder yet, for the honor of the *White Ship*.

Crash!—a terrific cry broke from three hundred hearts. It was the cry the people in the distant vessels of the King heard faintly on the water. The *White Ship* had struck upon a rock and was going down!

Fitz-Stephen hurried the prince into a boat with some few nobles. "Push off," he whispered, "and row to the land. It is not far, and the sea is smooth." The rest of us must die."

But, as they rowed away fast from the sinking ship the prince heard the voice of his sister Marie calling for help. He never in his life had been so good as he was then. He cried, in an agony, "Row back at any risk! I cannot bear to leave her!"

They rowed back. As the prince held out his arms to catch his sister, such numbers leaped in, that the boat was upset. And in the same instant the *White Ship* went down.

Only two men floated;—a nobleman, Godfrey by name, and a poor butcher of Rouen. By-and-by another man came swimming toward them, whom they knew, when he had pushed aside his long wet hair, to be Fitz-Stephen.

When he heard that the prince and all his

retinue had gone down. Fitz-Stephen, with a ghastly face, cried, "Woe, woe to me!" and sank to the bottom.

The other two clung to the yard for some hours. At length the young noble said faintly: "I am exhausted, and benumbed, with the cold, and can hold on no longer. Farewell, good friend. God preserve you."

So he dropped and sank, and of all the brilliant crowd, the poor butcher of Rouen alone was saved. In the morning some fishermen saw him floating in his sheep-skin coat, and got him into their boat,—the sole relater of the dismal tale.

For three days no one dared to carry the intelligence to the King; at length they sent into his presence a little boy, who, weeping bitterly, and kneeling at his feet, told him that the *White Ship* was lost with all on board.

The King fell to the ground like a dead man, and never afterwards was seen to smile.

QUESTIONS.—Why did King Henry go over to Normandy? Who accompanied him? Who came to the King when he was about to embark for England? What did he ask the king to let him do? On what ground? What did the King reply? What did some of the king's people, hear in the middle of the night? How many went on board the *White Ship*? What did the Prince tell the Captain to give the sailors? What delayed their departure? What caused

the terrific cry which the king's people had heard? What was done with the prince? Why did he return to the wreck? What happened then? How many were afloat after this? What became of the Captain? Who alone survived to tell the tale? How was the intelligence conveyed to the King? What effect had it on him?

Pronounce in syllables:—

Nor'man-dy	ac-com'-pan-ied
ac-knowl'-edged	won'-dered
suc-ces'-sor	at-tend'-ance
mar'-riage	com-mand'-ed
con'-quer	Bar'-fleur
re'-plied	va'-ri-ous
ex-haust'-ed	sup-serve'
whis'-pered	sup-port'-ed
no'-ble-man	mer'-ci-ful
en-cour'-aged	com'-mon-er
brill'-iant	re-lat'-er
bit'-ter-ly	

Dictation

As Prince William was returning from Normandy his vessel, called the "*White Ship*" struck on a rock, and went down.

A poor butcher of Rouen alone survived to tell the dismal tale. When King Henry heard it, "he never smiled again."

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

Voici un chant qui plaira, sans doute, aux enfants, car il est d'une allure gaie. La mélodie est un air facile qui était populaire lorsque nous allions à l'école. Le souvenir seul du sens général de la chanson n'était pas suffisant et nous avons écrit quelques couplets bien simples, en nous permettant, par-ci, par-là des élisions marquées par des apostrophes. Cela est toléré dans les chansons populaires.

On devra faire lire et bien comprendre le texte *avant* de le faire chanter. Les *deux points* qui terminent les couplets indiquent que le chanteur doit sentir et faire sentir que *Dig, din, don!* du refrain est précédé de mots sous entendus qui doivent passer par l'esprit. Ainsi on doit penser à la fin du 1er couplet: (*ce sont elles qui font*): *Dig, din, don!* Au 2e couplet: (*ce refrain est*): *Dig, din, don?* aux 5e, 6e et 7e couplets: (*aussitôt les cloches nous crient*): *Dig, din, don!* au 8e couplet: (*il sonne toujours*): *Dig, din, don!* Si le chanteur entend bien ces mots supposés à la fin de chaque couplet, il chantera avec intelligence et son chant sera beau à entendre. C'est l'intelligence du sens des mots qui facilite au chanteur l'expression juste dans le chant et lui permet

d'animer la mélodie, de la rendre vivante. Il y a dans cette chanson peu de tours difficiles; une inversion au 5e couplet; la conjonction *si sus* entendue au commencement des couplets 5 et 6; l'expression *que ce soit* en tête du dernier couplet.

Par sa manière de chanter, le chanteur doit faire comprendre sans les dire, toutes ces expressions, à ceux qui l'écoutent.

La mélodie est très facile, et il suffit d'être attentif pour ne pas manquer la modification finale au dernier refrain.

L'Angelus du matin, le baptême, le mariage, la mort, le vieux sonneur sont rappelés dans cette chanson des cloches de "chez nous."

H. NANSOT,

Insp. Écoles

Les cloches de chez nous.

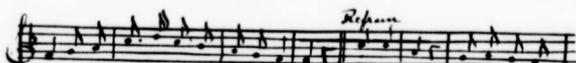
Paroles de H. Nansot

sur populaire

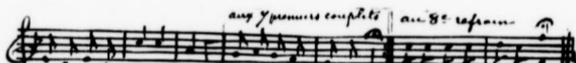
Sans lenteur



1° Connaissez-vous Es'm si doux des cloches cloches cloches cloches. Connaissez-
2° De grand matin, l'le refrain desonne, zonne zonne zonne... De grand ma-



vous Es'm si doux des cloches de chez nous !
l'le refrain Résonne avec entrain : *Éig, din, don ! C'est le caril-*



lon qui sonne. *Éig, din, don ! Éigue, Éigue, Éigue don ! Sonne, joyeux carillon !*

- 3 -

- 5 -

- 7 -

Et les échos,
Sans repos
Redisent, disent, disent, disent...
Et les échos,
Sans repos,
Redisent ce propos :
au refrain

A la maison,
Bien mignon,
A la maison,
Bien mignon,
Arrive un gros poupon :
au refrain

Si l'per' Colas
D'vivre las
S'avise, vise, vise, vise...
Si l'pèr' Colas
D'vivre las
S'avise de sauter l'pas :
au refrain

- 4 -

- 6 -

- 8 -

C'est l'père Dufour,
Dans la tour,
Qui sonne, sonne, sonne, sonne...
C'est l'pèr' Dufour,
Dans la tour,
Qui sonne comme un sourd :
au refrain

Le grand Buteau
Tout faraud
Epouse, pousse, pousse, pousse...
Le grand Buteau
Tout faraud
Epouse mam'sell' Juneau :
au refrain

Joie et bonheur
Ou douleur,
Qu'importe, porte, porte, porte...
Joie et bonheur
Ou douleur,
Qu'importe au vieux sonneur ?
au refrain final.

H. NANSOT

Conventions de commissaires d'écoles

Trois conventions de commissaires d'écoles auront lieu d'ici à quelques semaines: le 22 janvier à Roberval; le 29 janvier à Saint-Laurent, près Montréal; le 12 février à Nicolet.

L'année et ses douze mois

Voici les douze mois,
Ils marchent trois à trois.
Avec son blanc chapeau de neige
Janvier mène le grand cortège.
Et Février sur le même rang
A honte d'être si peu grand.

A ses côtés, c'est Mars fantasque,
Le nez mouillé par la bourrasque.
Admirez Avril qui s'avance,
Son bonnet de fleurs se balance.
Mai joyeux lui donne le bras,
Vêtu de rose et de lilas.

Et Juin, les tempes vermeilles,
A des cerises aux oreilles.
Sur le chemin rose, Juillet trotte.
Août s'en va couronné de blé
Et par la chaleur accablé.
Et Septembre titube et joue
Avec des grappes sur la joue.

Octobre porte sur la tête
La pomme à cidre et la noisette.
Novembre, dans ses maigres bras,
Tient un tas de vieux échalas,
Et Décembre ferme la marche
Triste et froid, le vieux patriarche!
Salut aux douze mois,
Qui marchent trois à trois!

O. AUBERT.

Petite Revue

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a décidé de se mettre à la tête d'une organisation dont le but est la réalisation du projet d'un monument à Louis Hébert, qui sera inauguré devant la Basilique en 1917, à l'occasion de l'arrivée de la première famille française à Québec. A plusieurs reprises, depuis dix ans, *L'Enseignement Primaire* a suggéré ce projet.

—o—
Son Eminence le cardinal Rampolla, ancien Secrétaire d'Etat sous Léon X
à Rome, le 16 décembre dernier, à l'âge de 71 ans.

—o—
Le fameux tableau "La Joconde" volé au musée du Louvre, à Paris, il y a deux ans, vient d'être retrouvé à Turin et rendu à la France par les autorités italiennes. Un décorateur italien l'avait enlevé, dit-on, pour venger les spoliations de l'art italien par Napoléon Ier. Le Saint-Père a exprimé une joie très vive lorsqu'on lui apprit que le chef d'œuvre de Léonard de Vinci avait été rendu à la France.

—o—
D'après les dernières statistiques du Bureau du recensement à Ottawa, la proportion des illettrés—en prenant pour base la population de cinq ans et plus—décroit d'une façon très encourageante. Dans l'ensemble du Canada, elle était de 14.38 pour cent en 1901; elle est de 10.50 pour cent en 1911. Dans la province de Québec, elle était de 17.71 en 1901; elle est de 12.66 pour cent en 1911.

Quelques statistiques

Un journal catholique de l'Ontario dit qu'"au Canada les catholiques sont... une couple de millions, la moitié ou davantage (one-half or more) de langue et d'origine française."

En effet, c'est la moitié et plus. A preuve, les statistiques du R. P. Alexis, publiées dans l'*Action Sociale* du 16 avril 1913:

Population catholique en 1911:

Français officiels	2,054,890
Belges " "	9,593
Italiens " "	45,411
Polonais " "	33,365
Indiens, évalués	60,000
Rite grec "	72,000
Suisses, Hollandais, Austro-Hongrois, Allemands et catholiques de langue anglaise	557,782
	2,833,041

Importance du français au Canada

Dans certaines de nos maisons d'éducation, on exagère l'importance de l'anglais, au point de négliger le français, la langue des huit dixièmes de la population de notre province et de près du tiers de celle du Canada tout entier.

On nous rapporte un fait absolument attristant. La chose se passe à Ottawa, dans l'un des ministères de la capitale. Deux jeunes Canadiennes françaises préposées à la *correspondance française*, sont renvoyées par le chef de leur bureau, un Anglais, parce que *ces demoiselles* ne savent pas suffisamment le français: elles donnèrent pour excuse que dans le couvent de Montréal où elles avaient étudié, on leur avait surtout appris la *correspondance anglaise*.

Et voilà! A vouloir négliger le français, notre langue maternelle, ce trésor d'un prix inestimable, sous le prétexte que cette langue n'est pas aussi pratique que l'anglais, on fourvoie notre jeunesse canadienne-française, dont la supériorité consiste surtout dans la connaissance parfaite du français et *suffisante* de l'anglais.

En garde donc!

Bibliographie

AL CONGRES EUCARISTIQUE DE MALTE, par Monseigneur J.-M. Emard. Valleyfield, 1913.

Sa Grandeur Monseigneur Emard, évêque de Valleyfield, vient de publier en un volume de trois cents cinquante pages près, un récit des plus instructifs de son récent voyage à l'île classique, évangélisée par saint Paul. Dans une série de lettres admirables de naturelle, de clarté et d'érudition, à travers lesquelles passe un souffle vraiment apostolique, l'éminent évêque de Valleyfield fait faire à ses heureux lecteurs le plus agréable et le plus captivant des voyages. De nombreuses illustrations très bien choisies, ajoutent de l'intérêt à la narration si vivante, déjà. Avec quel intérêt nous suivions l'éminent épistulier de New-York à Naples, puis à Pompéi, Rome, Malte. Après le récit des fêtes eucharistiques qui furent grandioses, nouveau séjour à Rome, audience du Saint-Père, puis en route vers le Mont-Cassin; Rome encore, la Grande Chartreuse. En France: Lourdes, Paris, Dijon, Besançon, Ornans. Après un séjour en Suisse, Monseigneur Emard nous conduit à Strasbourg, puis à Namur. Enfin c'est l'Angleterre et le retour au Canada.

Au Congrès Eucharistique de Malte, voilà un volume qui devrait être donné aux élèves des classes supérieures. Nous le recommandons aussi spécialement aux professeurs, aux institutrices et aux instituteurs qui y puiseront sans fatigue un complément de culture intellectuelle et religieuse, nécessaire à un meilleur accomplissement de leur tâche importante.

Littérature canadienne

UNE ŒUVRE PATRIOTIQUE

La librairie Beauchemin Limitée, 79 rue Saint-Jacques, Montréal, entreprenait, il y a quelques années, la louable tâche de publier plusieurs séries de livres de prix, exclusivement composées d'ouvrages canadiens. Un choix judicieux de ces ouvrages fut fait et l'impression et la reliure furent confiées à une maison française.

La librairie Beauchemin offre aujourd'hui en vente, comme livres de récompenses aux écoliers, une soixantaine de volumes de formats différents et sériés à la façon de la collection Mame: reliure en couleur, tranche dorée.

La publication d'une série canadienne aussi importante a demandé une mise de fonds très considérable. Aussi, les maisons d'enseignement et les commissions scolaires devraient-elles se faire un devoir d'encourager, conformément à une résolution du Comité catholique, notre littérature nationale, en distribuant comme livres de prix les ouvrages choisis de nos principaux écrivains. Dans la collection Beauchemin, nous relevons les noms de Crémazie, Casgrain, de Gaspé, Chauveau, Garneau, Gérin-Lajoie, Routhier, Ernest Gagnon, A. Gagnon, Decelles, Hubert Larue, Ernest Myrand, l'abbé C. Roy, etc., etc.

Le Département de l'Instruction publique, grâce à la générosité du Secrétariat provincial, distribue les livres de prix de la maison Beauchemin, par l'entremise des inspecteurs d'écoles. Ces derniers ont fait connaître l'accueil fait aux livres canadiens édités par la maison Beauchemin. M. l'inspecteur Marquis dit, dans son rapport au Surintendant de l'Instruction publique pour (12-13): "Une heureuse innovation, en même temps qu'un encouragement à nos écrivains du terroir, c'est la distribution de livres de récompenses écrits par nos auteurs les plus populaires de même qu'édités par une librairie canadienne."

Nous félicitons donc la librairie Beauchemin pour son esprit d'initiative et souhaitons qu'elle reçoive des maisons d'éducation et des commissions scolaires l'encouragement auquel elle a droit!

Comment François Coppée apprit à lire

Je n'ai appris à lire qu'à l'âge de sept ans. Oui! moi qui depuis lors ai tant lu, moi qui ai trop lu, j'ai été longtemps rebelle à l'alphabet.

Ma pauvre mère se désespérait. Bien qu'on ne fût pas riche du tout à la maison... ô ma sainte maman en bonnet de servante, qui n'avais qu'un méchant chapeau de tulle noir, et un vieux châle teint pour tes rares sorties! oui, bien que tu connusses toute la valeur d'une pièce d'argent, tu m'achetais des alphabets à images superbes qui devaient coûter au moins dix sous. Vains sacrifices! Je ne tardais pas à chiper la paire de ciseaux d'une de mes sœurs et je découpais les images; mais je n'avais fait aucun progrès.

On tâcha de me séduire par la gourmandise. On me fit présent d'alphabets en chocolat. Le résultat ne fut pas meilleur. J'engloutissais voyelles et consonnes, si bien qu'à l'heure du dîner, je n'avais plus d'appétit et je refusais formellement de manger ma soupe.

Par exemple, je me rappelle très bien la minute précise où le voile se déchira et où cessant d'épeler laborieusement, je découvrais enfin un sens dans les petits signes noirs que ma mère m'indiquait du bout de son aiguille. Oui, je revois encore le livre, une vie de saint Louis, un vieux livre relié en basane. C'est dans ce bouquin que j'ai commencé à lire couramment. Je l'ai retrouvé il y a quelques années, et ma main a tremblé, je vous assure, en tournant ces pages sanctifiées par les doigts de ma mère et devant lesquelles s'était éveillée autrefois mon intelligence enfantine.

F. COPPÉE.

(1) On peut se procurer le catalogue des livres canadiens en s'adressant à la Librairie Beauchemin Limitée, 79 rue St-Jacques, Montréal.